




AVS
AI
APG
AC
AF

Caisse de compensation

Office de l'assurance invalidité

Caisse de chômage

Caisse d'allocations familiales

 du Jura
2350 Saignelégier

RAPPORT DE GESTION 2007

2007 en bref

M. le Ministre Philippe Receveur, Chef du Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines, est le nouveau Ministre en charge du domaine des assurances sociales depuis le 1^{er} janvier 2007. La direction et le personnel lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles tâches et espèrent qu'elles lui procureront beaucoup de satisfaction.

Les préparatifs conséquents en vue de la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales liées à la 5^e révision de la LAI et à la Loi fédérale sur les allocations familiales, ainsi que l'augmentation des rentes AVS/AI au 1^{er} janvier 2007 sont les éléments les plus importants ayant marqué l'année 2007 au niveau législatif. Il faut cependant encore relever que, au 1^{er} janvier 2007, le Gouvernement jurassien a indexé les montants des allocations familiales au renchérissement et a diminué le taux de cotisation de la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura de 3% à 2,8%, suite au transfert des charges des caisses d'allocations familiales à l'Etat et aux communes dans le dossier des allocations familiales en faveur des personnes sans activité lucrative.

Le 1^{er} janvier 2007, les nouveaux logiciels informatiques ont été mis en production dans les services des cotisations, de la comptabilité et des allocations familiales. Ces logiciels, développés par Globaz, au Noirmont, sous l'égide d'Inforom, association à laquelle la Caisse de compensation du Jura appartient, sont des produits informatiques de la nouvelle génération et des outils de travail indispensables à la bonne gestion de nos activités. Les développements futurs dans ce domaine doivent encore et toujours nous permettre d'améliorer la qualité de nos prestations de services.

Un des grands projets de nos institutions a débuté durant l'année sous revue. Il s'agit de la mise en place du système de management de la qualité. Elle se fera progressivement, entité après entité, et a déjà été entreprise au sein de la Caisse publique de chômage.

A propos de cette dernière institution, la convention de prestations 2004, liant la République et Canton du Jura et la Confédération dans le domaine de l'indemnisation des frais d'administration, nous occasionne de gros soucis. En effet, la petite taille de la Caisse publique de chômage du Jura, dans un marché restreint au sein duquel sont présents cinq acteurs, ne lui a permis que très difficilement d'entrer, en 2007, dans les critères financiers de plus en plus étroits fixés par cette convention. La nouvelle convention en préparation, dont les critères financiers proposés sont encore plus restrictifs, augure de perspectives funestes pour cet important et indispensable organe d'exécution social public qui est à la disposition d'une catégorie de citoyennes et citoyens jurassiens en situation difficile. Nous espérons vivement que ce projet soit corrigé, afin de donner la possibilité aux caisses de chômage d'exercer leur activité dans des conditions acceptables.

Durant l'année 2007, quelques membres du personnel aspirant à des fonctions de cadre au sein de nos institutions ont débuté leur cursus de formation dans le domaine du management et des ressources humaines. Cette formation très complète nécessite de leur part un très grand engagement.

Nos plus vifs remerciements vont à nos collaboratrices et collaborateurs, à nos fidèles clients, aux divers organes d'application et de surveillance de nos institutions, ainsi qu'aux services fédéraux, cantonaux et communaux pour leur appui et leur soutien.

La Direction



Table des matières

	Page
I. Partie générale	
1. Législations fédérale et cantonale	4
2. Surveillance	5
3. Organes d'application	5
4. Etat du personnel	5
5. Evolution des places de travail et statistiques relatives au personnel	8
6. Organigramme	8
7. Agences communales AVS	9
8. Révision de la caisse et contrôle des employeurs	10
9. Réparation des dommages	11
II. Caisse de compensation	
1. Service des cotisations	14
2. Service des prestations	19
3. Services généraux	24
4. Service de la comptabilité	25
III. Caisse d'allocations familiales	
1. Activité de la caisse	34
2. Statistiques	35
3. Comptes	38
4. Allocations familiales dans l'agriculture, allocations pour perte de gain et indemnités journalières AI	40
IV. Caisse de chômage	
1. Activité de la caisse	44
2. Statistiques	45
3. Comptes	46
4. Evolution des dépenses	49
V. Office de l'assurance invalidité	
1. Activité de l'Office AI	54
2. Les prestations accordées	56
3. Compte d'administration	60
VI. Divers	
1. Décisions sur opposition rendues par nos institutions	62
2. Procédure d'audition de l'assurance invalidité	62
3. Jugements rendus par les tribunaux	63
4. Rapport de la Commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura	64



2007

RAPPORT
ANNUEL

Partie générale



Partie I



1. LÉGISLATIONS FÉDÉRALE ET CANTONALE

Les lois suivantes forment le cadre de l'activité de nos institutions.

Loi du 6 octobre 2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)

Loi du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS)

Loi du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI)

Loi du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG)

Loi du 20 juin 1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA)

Loi du 19 mars 1965 sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC)

Loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI)

Loi du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA)

Loi du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)

Loi du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)

Loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants

Loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité

Loi du 26 octobre 1978 sur les allocations familiales dans l'agriculture

Loi du 20 avril 1989 sur les allocations familiales

Loi portant introduction à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LiLPC) du 9 décembre 1998

Loi portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 6 décembre 2000

Loi du 27 octobre 1983 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-accidents

Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal) du 20 décembre 1996

2. SURVEILLANCE

La surveillance de la Caisse de compensation du Jura incombe au Gouvernement, par le biais du Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines (DSA), dont le chef est M. le Ministre Philippe Receveur.

La Commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de veiller au bon fonctionnement de cette institution. Son rapport figure en page 64.

3. ORGANES D'APPLICATION

- L'article 1 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'AVS créa la «Caisse de compensation du canton du Jura», institution publique de caractère autonome, avec siège à Saignelégier.
- L'article 20 de la loi cantonale du 20 avril 1989 sur les allocations familiales créa la «Caisse d'allocations familiales du canton du Jura», établissement indépendant de droit public, avec siège à Saignelégier.
- L'article 5 de la loi portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 6 décembre 2000 créa la «Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura», avec siège à Saignelégier.
- L'article 5a de la loi cantonale du 23 mars 1994 portant introduction de la loi fédérale sur l'AI créa l'«Office de l'assurance invalidité du canton du Jura», avec siège à Saignelégier.

4. ETAT DU PERSONNEL

au 31 décembre 2006	87
au 31 décembre 2007	88
dont apprenant-e-s	3

Nous avons été contraints de nous séparer de deux collaboratrices à la caisse du chômage.

Nous avons engagé deux personnes à l'Office AI dans le cadre de la mise en place de la 5^e révision de l'AI. Une personne a été engagée au service d'allocations familiales en prévision du congé sabbatique d'une collaboratrice.





Direction

Christophe **Aubry**, directeur (01.07.83)
 Vincent **Horger**, directeur suppléant et responsable marketing (01.03.05)
 Elise **Borruat-Bron**, adjointe de direction (01.01.99)
 Méлина **Trapletti**, assistante de direction et RH (01.08.92)
 Pascale **Farine**, assistante de direction à 10% (01.01.03)

Services généraux

Florian **Cattin**, chef du service (01.02.04)
 Frédéric **Barthoulot**, chef de projet et agent qualité (01.06.07)
 Sylvie **Depoilly-Didierlaurent**, assistante informatique à 50% (01.06.89)
 Yvan **Meyer**, correspondant informatique (01.11.87)
Henri Willemin, chef de projet (01.02.82-30.06.07)
 Marie-Cécile **Bideaud**, téléphoniste-réceptionniste à 45% (01.01.93)
 Pascale **Farine**, téléphoniste-réceptionniste à 46% (01.01.03)
 Silvia **Gremaud**, téléphoniste-réceptionniste et employée spécialisée à l'atelier de scannage à 46% (01.12.02)
 François **Ducommun**, économiste à 32% (01.11.04)
 Christophe **Steiner**, employé spécialisé à 25% (01.08.90)
 Colombe **Queloz**, concierge à 27% (01.05.03)
 Jacqueline **Rouvinez**, concierge à 31% (01.01.96)

Service de la comptabilité

Claude Adrien **Schaller**, chef du service (01.07.79)
 Raphaël **Girard**, employé polyvalent (01.11.03)
 Steve **Hostettler**, employé polyvalent (10.06.02)
 Marie-France **Julmy**, employée polyvalente à 50% (01.01.03)
 Lætitia **Jobin**, employée auxiliaire à 50% (01.08.07)
Eloïse Gogniat, employée auxiliaire à 50% (01.08.06-30.04.07)

Service des prestations

Louis **Girardin**, chef du service (01.07.79)
 Christophe **Vonlanthen**, suppléant du chef de service, secteur rentes (01.01.96)
 Cécile **Baume**, employée polyvalente (01.08.04)

Martine **Porteiro-Viatte**, employée polyvalente à 50% (01.02.87)
 Davy **Vonlanthen**, employé polyvalent (01.01.05)
 Pierre-Alain **Chételat**, suppléant du chef de service, secteur PC-AMal (01.05.97)
 Aurélie **Boillat**, employée polyvalente (01.11.05)
 Elisabeth **Cattin**, employée polyvalente (18.05.98)
 Sylvain **Froidevaux**, employé polyvalent (01.04.03)
 Eliane **Gogniat-Willemin**, employée polyvalente à 50% (01.08.85)
 Catherine **Paratte-Bourquard**, employée polyvalente à 50% (15.07.91)
 Josiane **Trummer**, employée polyvalente (01.07.97)
 Myriam **Boillat-Bubani**, employée spécialisée à 60% (01.01.97)
 Pierrette **Boillat**, employée spécialisée à 57% (01.01.04)

Service des cotisations

Jérôme **Gindrat**, chef du service (01.11.04)
 Corinne **Berberat**, employée polyvalente à 50% (20.01.94)
 Raphaël **Bilat**, réviseur à 50% (01.06.91)
Pascal Braichet, employé polyvalent (01.08.99-31.05.07)
 Carmen **Gigandet-Gogniat**, employée polyvalente à 50% (01.04.94)
 Gérard **Hirschi**, employé polyvalent (01.07.07)
 Sylvie **Jeanrichard**, employée polyvalente à 50% (01.09.05)
 Isabelle **Ramos-Wermeille**, employée polyvalente à 50% (01.06.86)
 Lætitia **Jobin**, employée auxiliaire à 50% (01.08.07)
Eloïse Gogniat, employée auxiliaire à 50% (01.08.06-30.04.07)

Caisse d'allocations familiales

Jean-François **Rothenbühler**, chef du service (01.08.81)
 Delphine **Boillat**, suppléante du chef de service (01.07.05)
 Sandra **Meier-Prongué**, scanneuse à 50% (01.01.07)
 Anne-Françoise **Graf-Bex**, employée polyvalente à 50% (01.08.90)

Mary-Claude **Oberli**, employée polyvalente (01.07.02)
Stefania **Ricciardi**, employée polyvalente (20.08.01)
Christiane **Torche-Gasser**, employée polyvalente à 50% (01.09.91)
Silvia **Sumerano**, employée auxiliaire (01.12.07)

Office de l'assurance invalidité

Philippe **Faivet**, chef du service (01.07.79)
Yves **Donzé**, suppléant du chef de service (01.01.95)
Lysiane **Cortat**, conseillère en orientation et réadaptation professionnelle à 65% (01.09.03)
Eliane **Frésard**, conseillère en orientation et réadaptation professionnelle à 55% (01.01.95)
Nathalie **Pourchet Navel**, conseillère en orientation et réadaptation professionnelle à 70% (01.01.95)
Virgile **Buchwalder**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.12.06)
Roland **Bütikofer**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.05.03)
Jacques **Humair**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.01.95)
Jean-Michel **Kucman**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.05.97)
Antonio **Moreno**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.09.06)
Pierre **Murer**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.10.07)
Fabienne **Weber**, conseillère en réadaptation professionnelle à 75% (01.01.95)
Patricia **Baume**, instructrice à 83% (01.02.95)
Claudia **Donzé Baumeler**, instructrice à 77% (01.09.02)
Christèle **Eray**, instructrice et cheffe de projet (01.01.94)
Marlyse **Gigon-Rebetez**, instructrice (01.08.85)
Cédric **Girardin**, instructeur et juriste (01.01.04)
Sébastien **Laager**, instructeur (01.08.07)
Romeo **Radice**, instructeur (01.08.02)
Anne **Sajelschnik**, instructrice (01.01.96)
Denise **Goudron**, enquêtrice et employée spécialisée (01.08.07)
Evelyne Parrat, enquêtrice et employée spécialisée (01.09.81-31.10.07)
Myriam **Boillat**, enquêtrice et instructrice (22.01.02)
Liliane **Gigon**, enquêtrice et contrôlease (01.04.81)

Jocelyne **Girard**, contrôlease et employée spécialisée (01.04.03)
Véronique **Dubois**, contrôlease à 50% (01.08.07)
Nathalie **Marchand**, contrôlease à 80% (01.02.91)
Séverine **Métille**, contrôlease à 67% (01.04.06)
Fabien **Barelli**, employé spécialisé à 46% (01.01.95)
Sandra Meier-Prongué, scanneuse à 50% (01.01.95-31.12.06)
Fernand **Surdez**, scanneur à 50% (01.11.80)
Marie-Andrée **Aubry**, scanneuse et employée spécialisée à 55% (15.05.02)

Caisse de chômage

Jean-Marie **Boillat**, chef du service (01.09.79)
Florian **Degoumois**, suppléant du chef de service (01.01.05)
Françoise **Choffat**, taxatrice IC/MMT (01.09.06)
Isabelle **Gogniat**, taxatrice polyvalente à 90% (01.11.87)
Astrid Vettese Barrow, taxatrice polyvalente à 75% (12.12.91-31.10.07)
Laurence **Dobler**, employée spécialisée dans la constitution des dossiers (01.05.06)
Christel **Frey**, employée spécialisée dans les paiements IC/MMT à 73% (19.05.03)
Nicole Ivone-Sausser, employée spécialisée dans les paiements IC/MMT (13.01.03-28.02.07)
Sébastien Laager, employé spécialisé dans les paiements IC/MMT (19.03.07-31.07.07)
Denise Goudron, employée spécialisée dans le secrétariat (19.03.07-31.07.07)

Apprentissage

Lætitia Jobin (01.08.04-31.07.07)
Olivier **Froidevaux** (01.08.06)
Laurie **Oliveira** (01.08.07)
Christiane **Schlüchter** (01.08.05)

Entre parenthèses: date d'entrée au service de la Caisse de compensation ou de l'Office de l'assurance invalidité du Jura.

En italique, les collaboratrices et collaborateurs qui ont été mutés ou qui nous ont quittés durant l'année 2007.

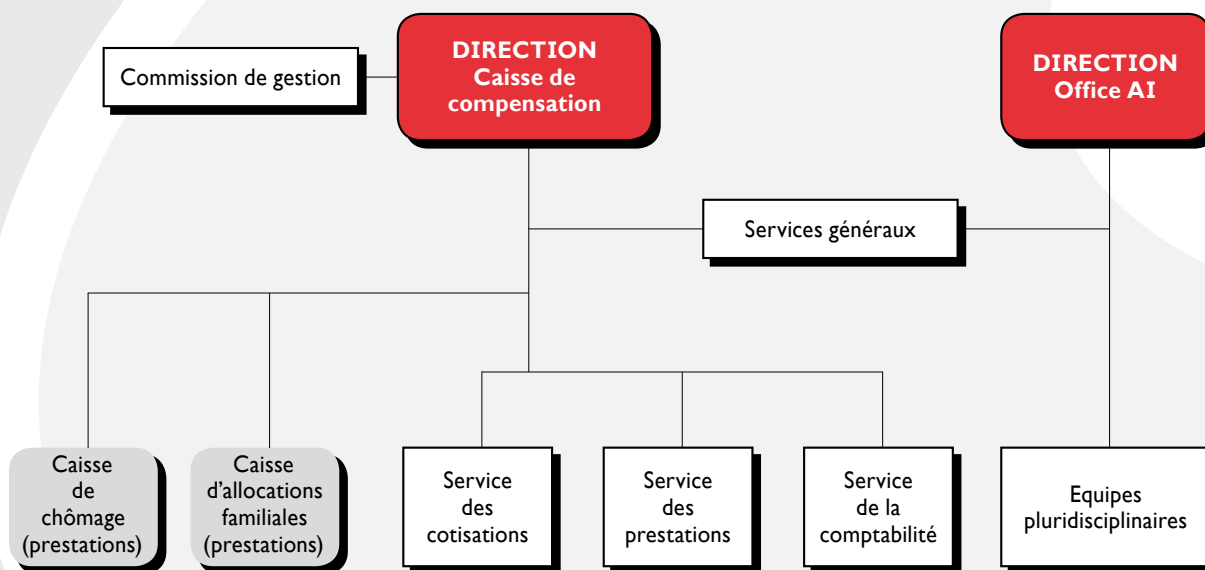


5. EVOLUTION DES PLACES DE TRAVAIL ET STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

Année	Nombre de postes de travail	Hommes	Femmes	Moyenne d'âge	Taux de rotation	Taux d'absentéisme*	Absences maternité
2003	54,7	33%	67%	38 ans	0,34%	0,87%	1,05%
2004	60,7	35%	65%	38 ans	0,84%	1,68%	1,32%
2005	61	36%	64%	39 ans	0,29%	1,12%	1,46%
2006	62,66	38%	62%	39 ans	0,48%	2,14%	1,88%
2007	62,09	40%	60%	41 ans	0,59%	1,21%	0,80%

* Absences liées à des maladies, accidents et visites médicales.

6. ORGANIGRAMME (état au 31 décembre 2007)



7. AGENCES COMMUNALES AVS

Organes auxiliaires aussi précieux qu'indispensables dans l'application des lois sociales et pour une information de qualité, les agences communales AVS ont pleinement rempli leur rôle durant l'année 2007 en accomplissant comme à l'accoutumée les tâches qui leur sont dévolues.

Afin de parfaire la formation des agents communaux AVS, la caisse de compensation a réuni les nouveaux préposés le 28 mars 2007. Cette journée d'étude était consacrée à une analyse approfondie de certains aspects de l'activité de l'agent communal AVS.

Enfin, le 28 novembre 2007, les agents communaux AVS de l'ensemble du Jura ont été réunis aux Breuleux pour prendre connaissance des nouveautés entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Vingt-quatre contrôles ont été effectués sur place en 2007: Courfaivre, Courrendlin, Rossemaison, Alle, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Charmoille, Courchavon, Courgenay, Damvant, Fontenais, Lugnez, Réclère, Vendlincourt, La Chaux-des-Breuleux, Les Genevez, Goumois, Lajoux, Le Noirmont, Les Pommerats, Saignelégier et St-Brais.



Cinq agences ont changé de titulaire en 2007:

Commune	Ancien-ne agent-e	Nouveau-elle agent-e	Date
Courrendlin	Paul-Emile Frésard	Céline Martinoli	10.01.2007
Lugnez	Jacqueline Klötzli	Monica Henry-Marti	06.02.2007
Charmoille	Suzanne Chambaz	Bonie Riat	23.04.2007
Rossemaison	Pierre Cuenat	Corinne Gagnebin	29.10.2007
La Chaux-des-Breuleux	Denise Goudron	Sophie Lüthi	21.11.2007



8. RÉVISION DE LA CAISSE ET CONTRÔLE DES EMPLOYEURS

La caisse de compensation et la caisse d'allocations familiales doivent être révisées deux fois par an par un bureau de révision reconnu par l'Office fédéral des assurances sociales. La révision doit s'étendre à la comptabilité et à l'application du droit.

Le Gouvernement a désigné BDO Visura, à Porrentruy, en qualité d'organe de révision de nos institutions dès 1998.

Contrôles d'employeurs

Les employeurs affiliés à la caisse de compensation et à la caisse d'allocations familiales doivent être contrôlés périodiquement pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions légales. Les contrôles d'employeurs sont effectués sur place, c'est-à-dire au siège de l'entreprise ou au lieu où se trouvent les pièces justificatives. Ils peuvent aussi être effectués par d'autres mesures, c'est-à-dire à la caisse de compensation sur la base de pièces requises, auprès des agences communales AVS, des autorités fiscales ou autres.

La caisse dispose à cet effet de son propre bureau de révision interne. De plus, dès le 1^{er} juillet 1992, la caisse collabore avec la SUVA, à Delémont, dans le domaine des contrôles d'employeurs. En effet, tant la SUVA que l'AVS délèguent périodiquement chez les employeurs des réviseurs chargés entre autres de contrôler l'exactitude des salaires déclarés. Les mandataires des deux institutions ont ainsi à remplir des missions qui sont en partie les mêmes. Pour parer à ce double travail, la caisse a chargé la SUVA de procéder aux contrôles d'employeurs AVS dans les entreprises visitées par elle. Cette simplification a été fort appréciée par nos affiliés.

En 2007, 185 affiliés ont été contrôlés avec les résultats suivants :

Genre de contrôles	Sans reprise		Avec reprise		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Contrôles obligatoires sur place effectués par le bureau de la caisse (y.c. contrôles pour la CCAF)	26	13	28	29	54	42
Contrôles confiés à des bureaux de révision externes (notamment pour la CCAF)	10	1	4	2	14	3
Contrôles confiés à la SUVA	94	112	15	28	109	140
Totaux	130	126	47	59	177	185

Les reprises représentent une somme de salaires non déclarés de 2'032'019 francs et déclarés en trop de 291'326 francs.

9. RÉPARATION DES DOMMAGES

La caisse de compensation qui subit un dommage du fait de l'inobservation des prescriptions légales par un employeur, doit en demander la réparation à ce dernier.

Le dommage survient au moment où la caisse de compensation voit lui échapper les montants des cotisations paritaires AVS/AI/APG/AC, des cotisations relatives aux allocations familiales, des intérêts moratoires, des contributions aux frais d'administration, des taxes de sommation et des frais de poursuites dus par l'employeur.

La responsabilité de l'employeur est engagée s'il a violé les prescriptions intentionnellement ou par négligence grave. Lorsque l'employeur est une personne morale dissoute au moment où la responsabilité est engagée, les organes qui ont agi en son nom, notamment les administrateurs, peuvent être appelés à répondre subsidiairement des agissements de celui-ci.

Le dossier n'est pas classé systématiquement à réception d'un acte de défaut de biens. Il incombe à la caisse de compensation d'examiner s'il y a des responsables, et le cas échéant, de les actionner en réparation des dommages; six actions de ce type ont été intentées en 2007, elles ont déjà permis de récupérer 8'836 francs.

Les dossiers engagés au 31 décembre 2007 dans la procédure décrite ci-dessus représentent un montant total de 2'325'302 francs dont 298'993 francs ont été payés à cette date.

Solde dû	Montant en francs
Récupération du montant dû au moyen de plans de paiements par acomptes	1'084'822.00
En attente d'un paiement	829'131.00
Procédure pendante devant le Tribunal cantonal jurassien	112'356.00
Total	2'026'309.00

La caisse a traité depuis 1984 deux cent soixante-six dossiers de réparation des dommages pour un montant de 7'293'887 francs, rendu 510 décisions et encaissé 2'229'476 francs au 31 décembre 2007. A cette date, 3'038'102 francs sont définitivement irrécouvrables.







2007

RAPPORT
ANNUEL

Caisse de compensation



Partie II



1. SERVICE DES COTISATIONS

Le service assume les tâches spécifiques suivantes :

- contrôle à l'aide du fichier central de l'affiliation de toute personne soumise à cotisations
- affiliation des indépendants, des employeurs et des non-actifs qui s'annoncent, ainsi que de tous ceux qui ne sont pas affiliés à une autre caisse
- fixation des cotisations personnelles des indépendants et des non-actifs
- détermination des salaires soumis à cotisations et annoncés par les employeurs
- facturation des cotisations personnelles et paritaires
- contrôle d'affiliation et fixation des cotisations dues à la caisse cantonale d'allocations familiales
- établissement des certificats d'assurance et ouverture des comptes individuels (CI)
- tenue et clôture des comptes individuels des assurés
- partage des revenus des couples divorcés
- traitement des bonifications pour tâches d'assistance
- contrôle de l'affiliation des employeurs à l'assurance-accidents (LAA), ainsi qu'à la prévoyance professionnelle (LPP).

Affiliation

Durant l'exercice 2007, le nombre d'affiliés à notre caisse a progressé de 284 unités, passant de 9196 à 9480. La répartition par catégorie est la suivante :

Etat au	31.12.2006	31.12.2007	Variation
Indépendants	3'222	3'215	- 7
Personnes sans activité lucrative	3'194	3'018	- 176
Salariés dont l'employeur n'est pas soumis à l'AVS	23	23	0
Employeurs sans cotisations personnelles	1'343	1'692	+ 349
Affiliés sans cotisations AVS	1'414	1'532	+ 118
Totaux	9'196	9'480	+ 284

Le nombre d'employeurs sans cotisations personnelles a bondi de 349 unités en raison notamment de l'introduction d'un Chèque-Emploi jurassien, ainsi que de notre campagne pour recenser et affilier toutes les sociétés et associations sportives ou culturelles. Ces éléments ont également eu des répercussions sur nos affiliés sans cotisations AVS qui ont progressé de 118 unités.

Cotisations personnelles

Le montant des cotisations personnelles est en légère augmentation.

Durant cet exercice, la caisse a rendu 5271 décisions de cotisations. Seules deux demandes de réduction nous ont été présentées en 2007. Elles ont été toutes deux refusées.

Cotisations paritaires

Par rapport à l'exercice précédent, le montant des cotisations facturées a progressé d'environ 5,2%. Cette évolution confirme bien la situation économique favorable.

Cotisations à l'assurance-chômage

Depuis 2003, la caisse a perçu les cotisations à l'assurance-chômage suivantes :

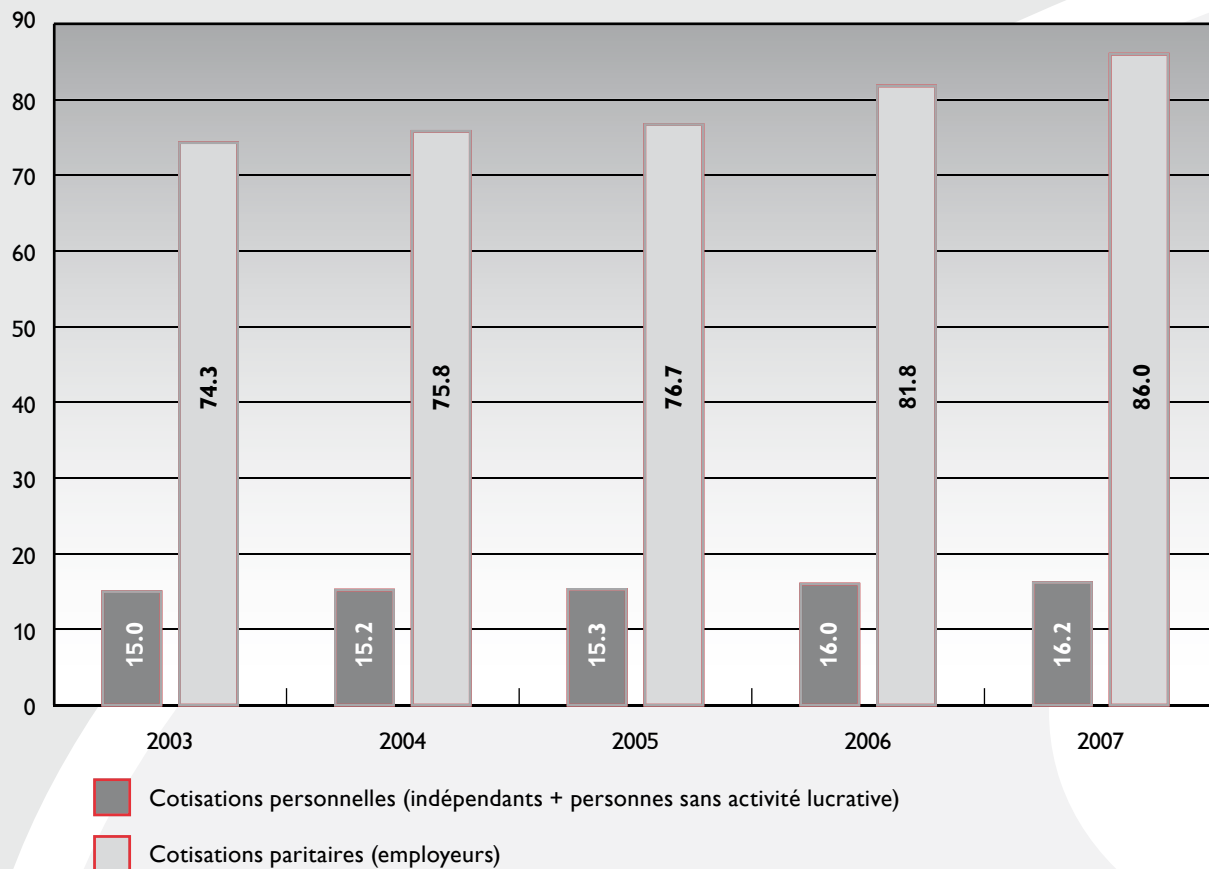
Années	Montant en milliers de francs	Taux en %
2003	18'027,8	2,5
2004	14'544,1	2,0
2005	14'418,8	2,0
2006	15'405,4	2,0
2007	16'095,3	2,0

Les cotisations à l'assurance-chômage ont augmenté de 4,5% environ.

Cotisations à la caisse d'allocations familiales

Le total des cotisations facturées en 2007 a diminué de 3,3% suite à la réduction du taux de cotisations de 3,0% à 2,8%.

Les cotisations AVS/AI/APG encaissées (en millions de francs)



Cotisations dues aux régimes des allocations familiales aux travailleurs agricoles

Le niveau des salaires versés dans l'agriculture a tendance à fluctuer depuis 2003.

Cotisations encaissées (2,0% pour le régime fédéral et 0,5% pour le complément cantonal)

Années	Régime fédéral en francs	Régime cantonal en francs
2003	77'383	19'345
2004	79'240	19'810
2005	77'352	19'338
2006	71'854	17'963
2007	83'232	20'714

Gestion des comptes individuels (CI)

Pour éviter de grandes différences dues simplement aux dates auxquelles les écritures sont passées, nous reprenons ci-dessous les revenus acquis durant les années de référence. Les revenus ne sont jamais comptabilisés durant l'année au cours de laquelle ils ont été réalisés. En 2007, 606 assurés ont demandé un extrait de l'ensemble de leurs revenus soumis à cotisations. Pour l'instruction de nos dossiers, nous avons requis 151 extraits de comptes individuels. Durant cette année, nous avons reçu 144 demandes de partage des revenus en cas de divorce. Elles ont été requises par une caisse de compensation pour le calcul d'une rente dans 32 cas et par les assurés eux-mêmes dans les 112 autres cas.

Ventilation des inscriptions effectuées dans les comptes individuels

Genre	Nombre de cas		Revenus en francs	
	2006	2007	2006	2007
Bonification pour tâche d'assistance	83	81	–	–
Revenu des salariés pour qui l'employeur est tenu de payer les cotisations	23'136	23'350	786'343'395	831'400'365
Revenu des salariés pour qui l'employeur n'est pas tenu de payer des cotisations	40	186	1'386'223	3'177'206
Revenu des personnes de condition indépendante	3'436	6'992	126'621'566	189'872'841
Revenu des personnes sans activité lucrative	3'761	8'312	25'790'591	49'091'638
Revenu de salariés dont le numéro AVS n'a pas pu être déterminé	18	36	11'357	258'567
Revenus inscrits lors d'un partage en cas de divorce	181	4'724	114'075	1'667'609
Revenus non-formateurs de rente	442	2'291	8'535'667	21'290'431
Totaux	31'097	47'972	948'802'874	1'096'758'657

Jusqu'au 31 décembre 2006, les inscriptions aux comptes individuels se faisaient une fois par année, alors qu'avec notre nouvel applicatif informatique, chaque mutation engendre une inscription, ce qui explique la forte augmentation du nombre de cas.



Statistiques des bonifications pour tâches d'assistance	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de demandes déposées	9	19	21	8	23
Nombre de bonifications accordées	5	12	9	1	8
Nombre de refus	4	7	12	7	15
Nombre de bonifications supprimées	11	5	0	8	3
Nombre de bonifications en révision	–	2	4	6	13
Etat du fichier en fin d'année	80	85	92	83	81

Statistiques des certificats d'assurance et des comptes individuels	Nombre de cas	
	2006	2007
Création d'une nouvelle carte AVS	1'277	1'216
Modifications d'une carte (notamment par suite de mariage)	497	442
Etablissement d'un duplicata d'une carte AVS	405	671
Ouverture d'un compte individuel à notre caisse	1'930	2'254
Ouverture d'un compte individuel, sans être en possession de la carte AVS	198	369
Rassemblement des comptes individuels	973	796
Total des mouvements	5'280	5'748

Etat au 31.12	2006	2007
Total des comptes individuels dans notre fichier	99'989	103'705

Facturation: nombre de décomptes envoyés	2006	%	2007	%
Factures	45'991		48'723	
Rappels	7'768	16,79	6'891	14,14
Sommations	3'362	7,26	3'255	6,68

La facturation a augmenté de 2'732 décomptes. Quant aux pourcentages des rappels et des sommatons, ils ont légèrement diminué.

2. SERVICE DES PRESTATIONS

Le service des prestations a assumé les tâches qui lui sont dévolues, à savoir :

- calcul et paiement des rentes et des allocations pour impotent AVS et AI
- calcul et paiement des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et l'AI (tâche cantonale)
- remboursement de frais de guérison par les prestations complémentaires (tâche cantonale)
- contrôle de l'affiliation, calcul et paiement des subsides pour la réduction des primes dans l'assurance-maladie

Dans son ensemble, le volume de travail n'a pas été marqué par des fluctuations importantes par rapport à l'an dernier.

Rente AVS versées par notre caisse

Par rapport à l'année précédente, la variation est de 177 unités en plus pour cette année. Le service a calculé 287 nouvelles rentes et effectué 772 mutations (changement de genres de rentes, ajouts, modification de décisions à la suite de revenus complémentaires). 88 personnes ont désiré recevoir leur rente de vieillesse par anticipation d'une année ou de deux ans. Deux demandes d'ajournement ont été présentées. Nous avons également effectué 268 calculs prévisionnels de rentes.

La moitié des rentiers AVS jurassiens sont servis par notre caisse; les autres caisses de compensation pratiquant en Suisse se partagent l'autre moitié.



Rentes AVS versées par notre caisse – Etat au	31.12.2006	31.12.2007
Rente simple de vieillesse	6'534	6'694
Rente de veuve/veuf	344	352
Rente d'orphelin (orphelin de père et/ou de mère)	236	239
Rente complémentaire en faveur de l'épouse ou de la femme divorcée	72	74
Rente pour l'enfant	68	72
Total	7'254	7'431



Rentes AI versées par notre caisse

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de rentes a diminué de 136 unités. Le service a enregistré 64 nouveaux dossiers et procédé à 374 mutations.

Près des deux tiers des rentes allouées et des sommes versées dans le canton du Jura relèvent du service des prestations de notre caisse de compensation.



Rente AI versées par notre caisse	Etat au 31.12.2006				Etat au 31.12.2007			
	entière	trois- quart	demi	quart	entière	trois- quart	demi	quart
Rente simple d'invalidité	1'618	53	278	79	1'584	52	284	76
Rente complémentaire en faveur de l'épouse ou de la femme divorcée	315	20	89	30	273	18	81	27
Rente pour l'enfant	525	34	190	41	504	31	173	33
Total	2'458	107	557	150	2'361	101	538	136

Les allocations pour impotent

Les allocation pour impotent (API) de l'AVS et de l'AI, accordées aux personnes incapables d'accomplir seules les actes ordinaires de la vie, sont au nombre de

Degré de dépendance – Etat au	AI		AVS*	
	31.12.06	31.12.07	31.12.06	31.12.07
faible	34	32	39	38
faible à domicile**	99	96	10	16
moyen	48	47	172	181
moyen à domicile**	86	88	4	5
grave	55	55	125	121
grave à domicile**	30	30	1	1

* allocations AI maintenues et allocations AVS pour les cas graves et moyens seulement

** allocations en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004 (4^e révision de la LAI)

Cent quatre-vingt-quatre décisions d'API ont été enregistrées cette année. Notre caisse traite les deux tiers des cas instruits par l'Office AI du canton du Jura.

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

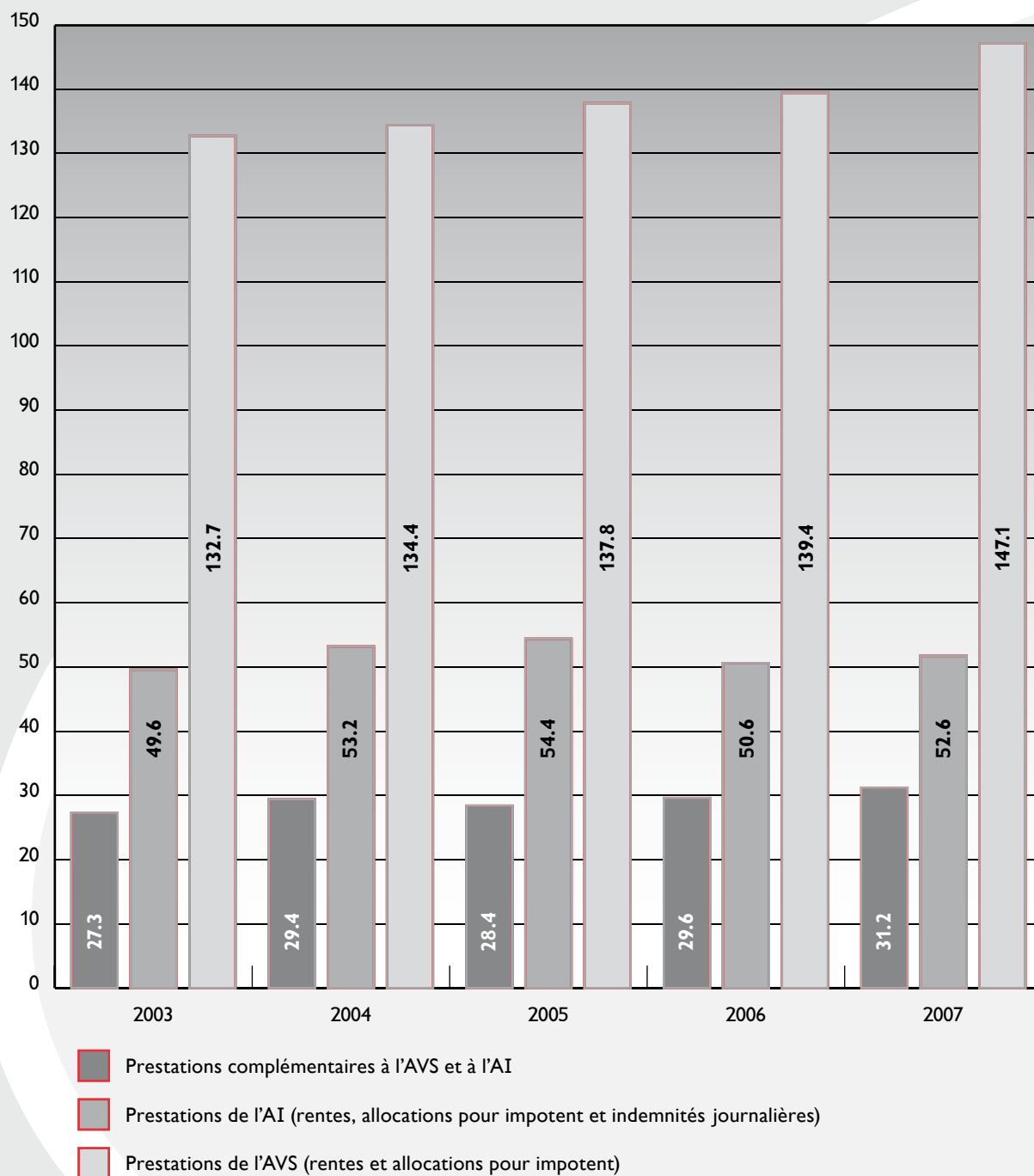
Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC), elles, donnent la statistique suivante :

Etat au	31.12.06	31.12.07
Rentiers AVS	2'145	2'194
Rentiers AI	1'127	1'091
Total	3'272	3'285

Par rapport à l'année précédente, la variation est de 13 unités en plus. De tous les bénéficiaires de PC, 22% concernent des personnes séjournant durablement au foyer ou à l'hôpital. En moyenne, notre service a traité 184 demandes par mois. Le service a rendu 3162 décisions de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

Les frais de maladie remboursés dans le cadre des PC ont fait l'objet de 5906 demandes contre 5268 en 2006. Par rapport à 2006, les dépenses totales liées aux PC ont augmenté de 5,6% pour atteindre, en 2007, 31'200'110 francs, dont le 65% est à la charge du canton et des communes.

Les montants versés (en millions de francs)



Au 1^{er} janvier 2007, les prestations de l'AVS et de l'AI ont été augmentées de 2,8%, suivant ainsi l'évolution des salaires et des prix à la consommation.

Comparaison Suisse-Jura

Prestations			Suisse	Jura	Jura en %	
					2006	2007
Population résidente*			7'288'010	68'149	0,94	0,94
Rentes AVS**	bénéficiaires ¹		1'357'586	13'669	1,01	1,01
	montant mensuel	Fr.	2'316'246'000.00	22'947'000.00	0,99	0,99
Rentes AI**	bénéficiaires ¹		479'129	5'012	1,26	1,05
	montant mensuel	Fr.	493'000'000.00	5'461'000.00	1,27	1,11
PC***	bénéficiaires		252'821	3'285	1,34	1,30
	montant mensuel	Fr.	256'691'667.00	2'600'009.00	0,99	1,01
Rente AVS moyenne		Fr.	1'706.00	1'679.00	98,37	98,42
Rente AI moyenne		Fr.	1'029.00	1'090.00	100,67	105,93
PC moyenne		Fr.	1'015.00	791.00	74,11	77,93

Périodes de référence:

* recensement 2000

** janvier 2007

*** moyenne de l'année 2006 pour la Suisse et moyenne de l'année 2007 pour le Jura

¹ épouse et enfants sont comptés comme unité

Assurance en cas de maladie

Le Gouvernement jurassien a modifié l'ordonnance concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie et édicté un arrêté concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2007 le 24 octobre 2006.

Ainsi, en 2007, les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI et les bénéficiaires de l'aide sociale obtiennent la réduction totale de leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale jurassienne. Les assurés dont le revenu déterminant est inférieur à 33'000 francs, obtiennent une réduction mensuelle de leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins de 10 à 195 francs pour les adultes, de 15 à 160 francs pour les adultes de moins de 25 ans, de 145 à 160 francs pour les adultes de moins de 25 ans qui suivent une formation, de 10 à 50 francs pour les mineurs de 16 à 18 ans qui ne suivent pas de formation et de 50 francs pour les mineurs.

En outre, les subventions s'élèvent à au moins la moitié de la prime moyenne jurassienne pour les enfants et jeunes en formation à charge de leurs parents de conditions économique modeste et moyenne jusqu'à un revenu déterminant de 39'999 francs, soit 145 francs pour les adultes de moins de 25 ans qui suivent une formation et de 50 francs pour les mineurs en 2007.

A fin décembre 2007 et pour cette année-là, 24'165 personnes, dont 7255 enfants ont obtenu une réduction de leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins. Pour l'année 2007, le canton du Jura a décidé d'utiliser la totalité de la subvention fédérale soit 32'251'458 francs et d'y ajouter sa part de 4'036'288 francs. Les Jurassiens de condition économique modeste ont bénéficié ainsi d'un montant de 36'287'746 francs destiné à réduire leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins.

Durant l'année 2007, 742 personnes se sont vu refuser la réduction de leurs primes d'assurance-maladie et 4 personnes ont été affiliées d'office.



3. SERVICES GÉNÉRAUX

Au 1^{er} janvier 2007, le service informatique, l'économat, la réception et la conciergerie ont été regroupés et forment désormais les services généraux, qui sont en Etat-major.

Les tâches principales liées aux services généraux sont les suivantes :

Réception

- répondre aux appels téléphoniques et assurer les tâches de secrétariat
- réceptionner les clients et les tiers
- informer les clients et les tiers

Economat

- assurer le bon fonctionnement de la distribution du courrier
- gérer les archives et maintenir les infrastructures

Conciergerie

- nettoyer les locaux et le mobilier

Informatique

- assurer un service de 1^{er} niveau pour le matériel et les logiciels
- assurer la formation et le soutien au personnel concernant la bureautique et autres logiciels standards

Le parc informatique (serveurs, postes de travail, imprimante, scanner) de toutes nos institutions, hormis la caisse de chômage, a été renouvelé durant le 3^e trimestre 2007. Nos institutions sont désormais dotées des serveurs suivants :

- un serveur d'application et de bases de données (IBM Iseries, modèle 820)
- deux serveurs pour la gestion électronique de documents (DELL Power Edge 2950)
- un serveur de fichiers pour la bureautique (DELL Power Edge 2950)
- deux serveurs pour le contrôle des domaines (DELL Power Edge 2950)
- un serveur technique (DELL Power Edge 2950)

- un serveur de messagerie (DELL Power Edge 2950)
- un serveur pour la gestion électronique de documents de la Caisse de chômage (DELL Power Edge 2600)
- un serveur d'application permettant la gestion des salaires et du portail d'entreprise (DELL Power Edge 2950)

Trois secteurs d'activité bien distincts sont répertoriés dans nos institutions par rapport aux applications informatiques :

1. La caisse de compensation, ainsi que les autres tâches reconnues telles que la caisse d'allocations familiales, les prestations complémentaires à l'AVS/AI ou encore la réduction des primes en matière d'assurance-maladie. Pour ce secteur d'activité, toutes les applications nous sont fournies par l'entreprise Globaz du Noirmont.
2. L'office AI, membre de l'association GILAI, (Groupe Informatique Latin en matière d'assurance-invalidité). Le GILAI commande les logiciels également auprès de Globaz qui les développe et les installe.
3. La caisse de chômage est, quant à elle, reliée au serveur du Seco à Berne qui nous fournit les applications et les serveurs de données informatiques.

Durant l'année 2007, nous relevons les faits marquants suivants :

- Mise en production au 1^{er} janvier 2007, dans les services des cotisations, de la comptabilité et des allocations familiales, des nouvelles applications informatiques de la suite Web@AVS, développées et installées par Globaz.
- Mise en production au 1^{er} janvier 2007 d'une nouvelle application permettant la gestion des salaires, développée par TI-Informatique.
- Poursuite en 2007 de l'étude « Nouveau portail d'entreprise », débutée dans le dernier trimestre 2006 et choix de la plateforme SharePoint.

4. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

Les tâches du service sont les suivantes :

- tenue de la comptabilité générale et des comptabilités auxiliaires :

Caisse de compensation AVS
Caisse d'allocations familiales
Office des assurances sociales
Office de l'assurance invalidité

- préparation des divers budgets, gestion des placements et établissement des statistiques comptables
- contrôle de l'encaissement et mise en compte des cotisations
- gestion du contentieux (poursuites, faillites, sursis concordataires, dénonciations pénales)

Dans ce chapitre ne sont comprises que les charges et recettes de la caisse de compensation et toutes les tâches cantonales confiées (prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, office des assurances sociales et administration des subsides à la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire).

Les recettes et charges des autres tâches, que sont la caisse d'allocations familiales, l'office AI et l'administration de la caisse de chômage, sont reproduits dans les chapitres propres à ces institutions.

Le bilan et le compte d'exploitation imprimés ci-après ne concernent également que la caisse de compensation.



Plans de paiements accordés et poursuites engagées

	Nombre de cas		Francs	
	2006	2007	2006	2007
Plan de paiements	250	188	1'091'428.70	996'530.95
Poursuites	847	742	1'933'795.10	1'536'779.55



Compte d'exploitation (régimes fédéraux)

DOIT	2006	2007
Prestations AVS	139'350'064.00	147'092'677.95
Prestations AI	53'500'309.91	56'199'430.45
Allocations APG	1'952'243.80	1'999'053.80
Allocations maternité	2'801'118.15	2'752'083.95
Participation cotisations à charge du régime APG/Maternité	275'984.60	275'653.40
Prestations LFA	2'143'407.65	2'125'397.15
Réductions et remises de cotisations	6.55	—
Cotisations AVS/AI/APG irrécouvrables	531'442.10	503'260.75
Cotisations AC irrécouvrables	59'993.40	33'918.25
Prestations AVS à restituer irrécouvrables / remises	293.60	12'177.00
Intérêts rémunérateurs	138'993.45	174'604.45
Taxes d'affranchissement	404.00	1'029.10
Frais de gestion de l'assurance-chômage	69'174.40	79'732.50
Total	200'823'435.61	211'249'018.75

Compte d'exploitation (régimes fédéraux)

AVOIR	2006	2007
Cotisations et réparation dommages AVS/AI/APG	97'959'748.58	102'378'209.15
Cotisations et réparation dommages AC	15'410'503.85	16'107'584.75
Cotisations LFA	89'817.20	83'232.40
Intérêts moratoires	361'401.14	406'910.40
Prestations AVS à restituer	8'776.00	28'894.00
Prestations AI à restituer	50'940.90	104'698.90
Allocations APG à restituer	20'095.00	65'064.20
Total	113'901'282.67	119'174'593.80





Compte d'administration

CHARGES	2006	2007
Traitement et salaires	2'000'305.70	2'014'068.95
Charges sociales	291'328.70	313'091.45
Débours et frais de formation	38'854.80	49'802.90
Fournitures de bureau et imprimés	54'432.60	45'961.85
Entretien et réparation du mobilier/machines	3'448.30	2'290.00
Redevances d'utilisation	8'738.35	8'377.45
Frais du système TEI	255'127.28	196'483.20
Ports et taxes téléphoniques	28'388.55	42'507.60
Frais de poursuites et de justice	57'666.75	55'576.20
Loyer et charges liées aux locaux	153'413.45	155'790.05
Charges liées aux agences communales AVS	169'083.10	168'674.90
Indemnités aux administrations fiscales	69'053.00	45'146.00
Prestations de services diverses	73'729.00	3'784.00
Révision de la caisse de compensation	63'474.05	63'920.90
Contrôle des employeurs	25'987.85	31'754.95
Frais d'organisation et consultance	104'024.00	18'684.30
Frais financiers et intérêts passifs	160'833.85	125'276.10
Amortissements des immobilisations	129'770.35	227'354.50
Dépens et autres charges d'administration	31'969.35	39'237.95
Remboursement des subsides aux frais d'administration	42'570.00	46'995.00
Constitution de provisions	63'000.00	-.—
Total	3'830'599.03	3'659'067.60

Compte d'administration

PRODUITS	2006	2007
Contributions aux frais d'administration	1'678'735.41	1'745'334.95
Intérêts et plus-values comptables réalisées	599'088.21	457'528.33
Taxes de sommations, amendes, taxations d'office	121'646.95	110'510.85
Emoluments pour CA et CI	20'762.00	22'872.00
Produits de travaux pour des tiers	47'856.00	22'522.00
Subsides aux frais d'administration AVS	88'965.00	95'020.00
Indemnité pour frais d'administration LFA	49'755.00	49'445.00
Indemnité pour frais d'administration AC	69'174.40	79'732.50
Frais de poursuites récupérés	57'818.60	53'272.25
Autres recettes et autres produits	43'641.25	61'846.05
Indemnités pour autres tâches cantonales	1'148'396.82	1'110'005.52
Total	3'925'839.64	3'808'089.45
Excédent de recettes	95'240.61	149'021.85





Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2006	2007
Caisse	573.95	471.60
Compte de chèques postaux	221'205.60	5'368'291.12
Banques	1'913'810.21	2'007'423.71
c/c des affiliés ventilés	14'224'766.78	14'437'356.28
c/c des affiliés non ventilés	95'483.85	—.—
c/c créances réparations de dommages	873'709.45	751'309.60
c/c des prestations à restituer	75'785.95	95'945.25
Paiements provisoires de rentes	87'786.00	20'127.45
Avoirs envers les secteurs comptables du canton (PC-OCAS) et de la CCAF	427'651.70	580'355.75
Débiteurs ordinaires	47'254.35	19'268.25
Impôt anticipé et autres débiteurs	25'407.06	36'325.33
Placements à terme et prêts fixes	568'235.00	563'860.00
Comptes d'épargne	80'420.14	176'799.83
Obligations et fonds de placements	3'089'118.64	3'409'870.93
Titre de participation et prêts	414'600.00	414'600.00
Autres placements	2'752'218.36	2'607'329.38
Mobilier	8'156.00	4'266.00
Installations informatiques (machines et logiciels)	637'149.40	1'029'531.70
Autres équipements	52'396.00	71'865.15
Actifs transitoires	30'211.32	60'161.30
Total	25'625'939.76	31'655'158.63

Bilan au terme des exercices

PASSIFS	2006	2007
Créanciers ordinaires	217'658.15	520'638.95
Autres dettes	439.95	—
c/c Centrale de compensation	12'771'896.83	17'049'582.48
c/c bénéficiaires de prestations	102'038.00	151'951.00
Paievements en retour	155'822.10	16'617.40
Dettes envers les secteurs comptables du canton (PC-OCAS) et de la CCAF	2'550'589.92	4'034'755.36
Provisions pour frais d'administration et pour remboursements de subsides	814'882.50	819'307.50
Engagements spéciaux	41'150.65	42'717.65
Provisions pour équipements techniques	1'130'000.00	1'130'000.00
Provisions pour moins-values boursières	930'000.00	930'000.00
Provisions liées à des participations	414'600.00	414'600.00
Passifs transitoires	7'471.05	28'975.68
Indemnités en réparation de dommages	873'709.45	751'309.60
Réserves spéciales	2'000'000.00	2'000'000.00
Réserves générales	3'520'440.55	3'615'681.16
Résultat de l'exercice	95'240.61	149'021.85
Total	25'625'939.76	31'655'158.63





2007

RAPPORT
ANNUEL

Caisse d'allocations familiales



Partie III



1. ACTIVITÉ DE LA CAISSE

La Caisse d'allocations familiales du Jura assume les tâches suivantes :

- détermination du droit et versement des allocations familiales aux salariés et aux personnes sans activité lucrative.

De plus, les employés œuvrant pour la Caisse d'allocations familiales du Jura effectuent les travaux ci-dessous pour la caisse de compensation :

- détermination du droit et versement des allocations familiales dans l'agriculture aux travailleurs agricoles, ainsi qu'aux exploitants et collaborateurs agricoles ne dépassant pas la limite de revenu (régime fédéral + complément cantonal)
- calcul et versement des allocations pour perte de gain aux militaires et en cas de maternité (APG)
- calcul et versement des indemnités journalières AI.

Allocations familiales aux salariés et aux personnes sans activité lucrative

En vertu de l'article premier de la loi sur les allocations familiales et en règle générale, tous les salariés devant subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants ont droit à des allocations familiales. Celles-ci sont versées non seulement par la Caisse d'allocations familiales du Jura, mais aussi par 19 caisses reconnues et par 3 entreprises importantes.

Quant aux montants mensuels des allocations, ils ont été adaptés au début de l'exercice 2007 en fonction du renchérissement.

La presque totalité des employeurs jurassiens sont assujettis à la loi cantonale; ils décomptent soit avec des caisses reconnues, soit avec la caisse jurassienne. Seules trois entreprises sont au bénéfice d'une dispense de l'obligation de s'affilier. Les conditions d'une telle dispense sont: appliquer une réglementation complète et de portée générale des salaires d'un niveau au moins égal à celle pratiquée dans le cadre de la convention collective de la branche considérée et verser dans le canton du Jura un total de salaires soumis à cotisations d'au moins 10 millions de francs par année.

Genre d'allocations – Montants	Dès le 01.01.2001	Dès le 01.01.2007
Enfant, pour les 2 premiers	Fr. 154.–/mois	Fr. 160.–/mois
Enfant, dès 3 enfants	Fr. 178.–/mois	Fr. 186.–/mois
Formation professionnelle	Fr. 206.–/mois	Fr. 214.–/mois
Ménage	Fr. 132.–/mois	Fr. 138.–/mois
Naissance et accueil	Fr. 782.–	Fr. 816.–

2. STATISTIQUES

Etat au		31.12.2006	31.12.2007
Ayants droit		6'333	6'598
Employeurs concernés		1'033	1'050
Allocations versées aux salariés	Fr.	25'495'999.00	29'341'486.00
Cotisations encaissées	Fr.	30'444'223.00	29'477'733.00

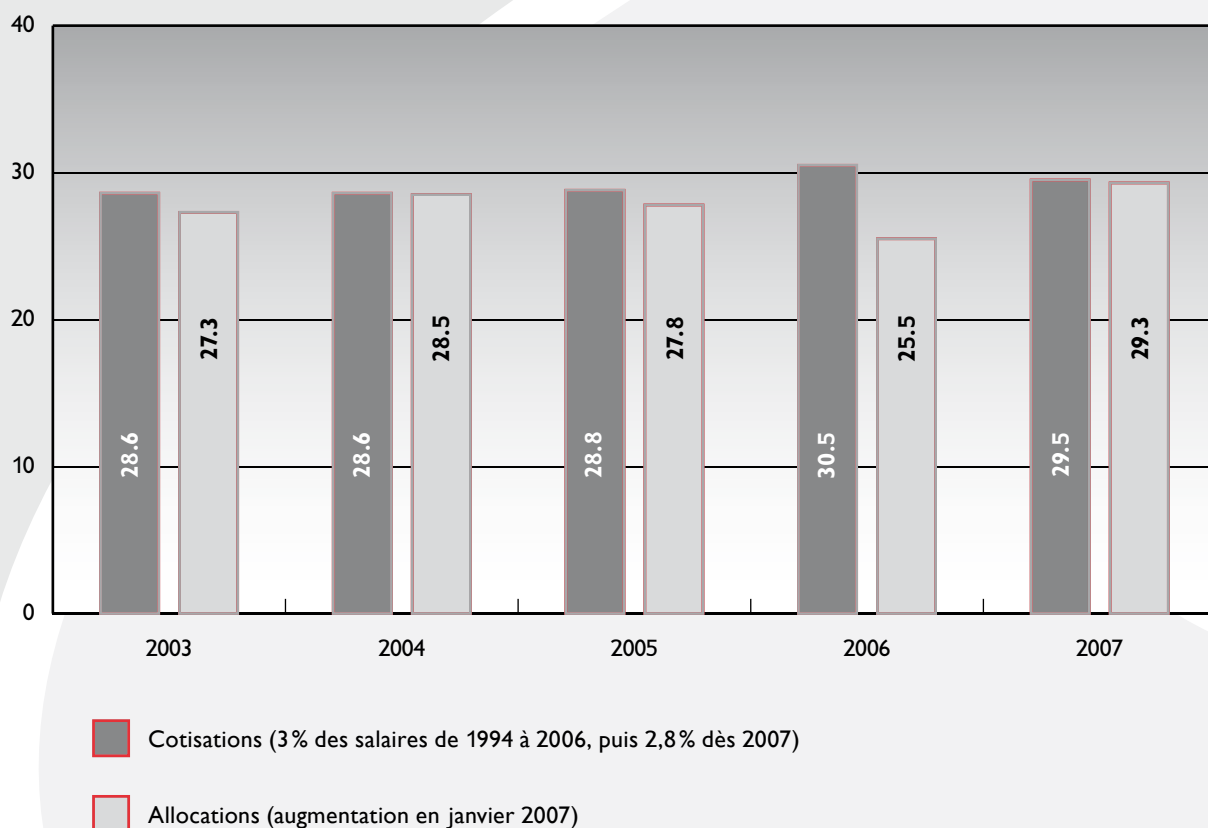
Salariés touchant des allocations familiales	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de form. prof.		Allocations de ménage	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Familles Au 31.12.	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
avec 1 enfant	2'343	2'435	1'595	1'569			748	866	2'343	2'435
avec 2 enfants	2'504	2'644	3'946	4'057			1'062	1'231	2'504	2'644
avec 3 enfants	895	980			2'120	2'199	565	741	895	980
avec 4 enfants	178	198			591	623	121	169	178	198
avec 5 enfants	27	20			96	74	39	26	27	20
avec 6 enfants	6	6			25	22	11	14	6	6
avec 7 enfants	0	0			0	0	0	0	0	0
avec 8 enfants	0	1			0	8	0	0	0	1
Total	5'953	6'284	5'541	5'626	2'832	2'926	2'546	3'047	5'953	6'284

Personnes sans activité lucrative touchant des allocations familiales	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de form. prof.		Allocations de ménage	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Familles Au 31.12.	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
avec 1 enfant	179	149	102	92			77	57	179	149
avec 2 enfants	123	106	182	148			64	64	123	106
avec 3 enfants	50	33			117	69	33	30	50	33
avec 4 enfants	23	19			73	53	19	23	23	19
avec 5 enfants	2	3			9	8	1	7	2	3
avec 6 enfants	3	4			18	21	0	3	3	4
Total	380	314	284	240	217	151	194	184	380	314



Dossiers traités	2006	2007
Communications d'allocations familiales	7668	7983
Dossiers radiés suite à des départs	862	823
Décisions de refus et de restitution	119	124

Les cotisations et les allocations (en millions de francs)



Le montant des allocations familiales versées en 2007 a augmenté considérablement (15%). Ceci est dû au fait, d'une part, que l'année précédente l'Etat jurassien a remboursé l'intégralité des allocations payées aux non-actifs en 2005 et 2006. D'autre part, les allocations familiales ont été adaptées au renchérissement au début de l'année 2007. Quant aux cotisations encaissées, elles ont diminué de 3,3%, étant donné que le taux de cotisation à la Caisse d'allocations familiales du Jura est passé de 3% à 2,8%.

Allocations et cotisations 2006 de l'ensemble du territoire jurassien

Office de paiement/d'encaissement	Prestations	%	Cotisations	%
19 caisses professionnelles reconnues en 2006	15'772'238.00	35	17'015'118.00	36
Caisse d'allocations familiales du Jura	29'166'046.00	65	30'444'223.00	64
Totaux	44'938'284.00	100	47'459'341.00	100
3 entreprises dispensées	1'285'869.00			

Les chiffres de 2007 concernant les 19 caisses professionnelles reconnues et les 3 entreprises dispensées ne sont pas encore connus. Ils seront publiés dans le prochain rapport de gestion.

Les allocations payées aux personnes sans activité lucrative sont dorénavant financées par l'Etat et les communes et non plus par la caisse cantonale d'allocations familiales et les 19 caisses professionnelles reconnues.

Années	Prestations versées
en 2003	Fr. 1'920'696.00
en 2004	Fr. 1'994'655.00
en 2005	Fr. 1'834'202.00
en 2006	Fr. 1'891'383.00
en 2007	Fr. 1'454'433.00

Commission consultative en matière d'allocations familiales

La commission se compose des membres suivants:

Président:

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales du Jura, Saignelégier

Membres:

M. Jean-Frédéric Gerber, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont

M. Vincent Gigandet, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de la FER-Arcju, Porrentruy

M^{me} Arlette Kamber, membre de l'Union syndicale jurassienne, Bressaucourt

M. Jean-Michel Lüthy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

M. Jean-Michel Mischler, membre de la Coordination des syndicats de la fonction publique, Courroux

M^{me} Fabienne Turberg Lobsiger, secrétaire à Syna Jura, Delémont



3. COMPTES

Compte d'exploitation

DOIT	2006	2007
Allocations versées	29'187'568.75	29'341'486.19
Allocations à restituer irrécouvrables	15'500.25	6'031.90
Intérêts rémunérateurs	1'516.70	5'553.35
Cotisations irrécouvrables	—.—	25'555.95
Constitution de provision	3'000'000.00	—.—
Frais d'administration: – salaires et charges sociales	503'497.35	452'739.00
– amortissements	60'731.00	58'981.25
– frais de locaux	37'806.35	31'442.35
– autres frais d'administration	127'058.75	120'701.40
Frais de banques et d'émissions	10'933.15	22'660.80
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1'562'753.54	—.—
Total	34'507'365.84	30'065'152.19

AVOIR	2006	2007
Cotisations	30'444'223.10	29'477'733.35
Intérêts moratoires	15'401.60	18'419.35
Allocations à restituer	37'022.95	69'055.60
Participation Canton du Jura aux AF (non-actifs)	3'670'046.45	—.—
Intérêts des placements et dépôts	251'355.86	445'817.25
Intérêts des c/c et épargne	19'315.88	39'970.94
Indemnités pour tâches cantonales	70'000.00	—.—
Résultat de l'exercice (perte)	—.—	14'155.70
Total	34'507'365.84	30'065'152.19

Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2006	2007
Montants immédiatement exigibles	1'608'815.18	193'186.62
Dépôts bancaires à moyen terme (4-12 mois)	738'421.35	756'251.80
Dépôts bancaires à long terme	14'973'752.75	19'278'152.05
Mobilier et machines	16'340.00	10'495.00
c/c des affiliés	1'005'791.65	990'317.35
c/c auprès de la Caisse de compensation	606'397.07	397'573.14
Débiteurs divers et AFC	2'747'264.26	30'298.25
Résultat de l'exercice (perte)	—.—	14'155.70
Total	21'696'782.26	21'670'429.91

PASSIFS	2006	2007
Créanciers	—.—	3'150.00
Indemnités en réparation dommages	136'359.65	106'857.30
Fonds de réserves générales	16'747'669.07	18'310'422.61
Provisions diverses	3'250'000.00	3'250'000.00
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1'562'753.54	—.—
Total	21'696'782.26	21'670'429.91



4. ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE, ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AI

Prestations versées pour les travailleurs agricoles

- allocations pour enfants et formation professionnelle Fr. 127'600.–
- allocations de ménage Fr. 28'096.–
- complément cantonal Fr. 3'781.–

Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de montagne

- allocations pour enfants et formation professionnelle Fr. 1'404'463.–
- complément cantonal Fr. 41'534.–

Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de plaine

- allocations pour enfants et formation professionnelle Fr. 573'654.–
- complément cantonal Fr. 27'431.–

Bénéficiaires à fin 2006 et 2007	Familles			
	Collaborateurs		Exploitants	
Famille	2006	2007	2006	2007
avec 1 enfant			63	85
avec 2 enfants	5	5	112	129
avec 3 enfants			87	113
avec 4 enfants	1	1	48	71
avec 5 enfants			9	4
avec 6 enfants			6	5
avec 7 enfants			2	1
avec 8 enfants				1
Total des familles	6	6	327	409
Total des enfants	14	14	835	1'031

Nombre de dossiers traités	2006	2007
Exploitants et collaborateurs:		
Cas traités à la suite de nouvelles demandes	52	29
Cas traités à la suite de mutations	245	192
Travailleurs agricoles:		
Cas traités et ayants droit aux allocations familiales	73	40
Cas traités à la suite de mutations	21	22

Allocations pour perte de gain aux militaires

Notre caisse a versé pour 2'000'079 francs d'allocations pour perte de gain aux militaires (APG), soit une augmentation de 2,5% par rapport à l'an dernier. Nous traitons mensuellement 156 questionnaires, contre 155 en 2006.

Les jours indemnisés se répartissent comme suit selon le genre de service effectué :

Nombre de jours	2006	2007
Service militaire normal (école de recrues, cours de répétition)	14'921	17'778
Service d'avancement (accession à un grade supérieur)	2'660	1'587
Service long	74	450
Protection civile	862	738
Cours de moniteurs Jeunesse et Sport	581	619
Cours de moniteurs de jeunes tireurs	0	0
Astreinte au travail pour le service civil	1301	1'848
Recrutement	336	266
Total des jours indemnisés	20'735	23'286

Relevons que notre caisse ne verse les APG qu'aux personnes qui décomptent chez nous à l'AVS.

Nous n'avons reçu aucune demande d'allocation pour frais de garde.

Allocations pour perte de gain en cas de maternité

Notre caisse a versé pour 2'752'083 francs d'allocations de maternité. Nous traitons chaque mois en moyenne 24 demandes d'allocations de maternité.



Indemnités journalières AI

Dans le cadre des prestations en espèces allouées aux personnes en âge d'exercer une activité lucrative (dès l'âge de 18 ans jusqu'au versement de la rente de vieillesse), l'AI accorde des indemnités journalières AI durant les périodes où les mesures suivantes sont décidées par l'Office AI du Jura :

- mesures de réadaptation médicale
- mesures de recyclage professionnel
- mesures d'instruction
- délais d'attente avant les mesures de réadaptation
- périodes de recherche d'emploi après les mesures de réadaptation
- convalescence après des mesures médicales de l'AI
- périodes de mise au courant après un changement d'emploi dû à l'invalidité

L'indemnité journalière AI est allouée par la caisse de compensation qui était compétente pour percevoir les cotisations AVS/AI au moment de la demande AI. Ainsi, notre caisse verse près des deux tiers des indemnités journalières AI traitées par l'Office AI du Jura.

Pour l'année 2007, notre caisse a rendu 174 (161) décisions d'indemnités journalières AI. Elles correspondent autant à des demandes initiales qu'à des prolongations ou à des renouvellements de prestations.

Par mois, en moyenne, nous indemnisons 103 personnes (85) pour un montant de 251'178 (219'141) francs.



2007

RAPPORT
ANNUEL

Caisse de chômage



Partie IV



1. ACTIVITÉ DE LA CAISSE

La Caisse de chômage du Jura déploie son activité sur tout le territoire de la République et Canton du Jura. Elle collabore étroitement avec le personnel des ORP, en répondant à toutes les questions qui se posent au sujet de l'indemnisation. Les demandeurs d'emploi, en s'annonçant à l'office communal du travail, choisissent la caisse auprès de laquelle ils vont déposer leur demande.

En plus des indemnités de chômage proprement dites, l'assurance-chômage connaît:

- l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail,
- l'indemnité en cas d'intempéries,
- l'indemnité en cas d'insolvabilité de l'employeur, versée uniquement par la Caisse de chômage du Jura,
- les mesures relatives au marché du travail

En 2007, les dépenses sont une nouvelle fois en baisse, soit de 3,88 millions par rapport à celles de l'année 2006. Quelques variations sont enregistrées selon les genres de prestations. L'indemnité de chômage et les allocations pour enfants accusent une diminution de 2,22 millions. Les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail sont en baisse de 687'000 francs. L'indemnité en cas d'intempéries diminue également de 470'000 francs. Quant à l'indemnité en cas d'insolvabilité, elle enregistre une augmentation de 275'000 francs. En ce qui concerne les mesures actives du marché du travail, les frais de projets et les allocations d'initiation au travail, ces prestations accusent aussi une diminution de l'ordre de 760'000 francs. Les unités de prestations (statistique des cas traités) passent de 113'536 en 2006 à 119'455 en 2007. Ce léger accroissement démontre que les affaires traitées sont stables, malgré la diminution des dépenses et du chômage. On enregistre plus d'inscriptions, mais la durée d'indemnisation est moins longue. La convention 2004 nous a contraint à réduire nos frais d'administration dans le 2^e semestre 2007. Nous nous sommes séparés de 3 personnes, dont deux ont été engagées à l'Office de l'assurance invalidité dans le cadre de la 5^e révision AI et une autre a dû être licenciée.



2. STATISTIQUES

Les chiffres qui suivent se rapportent uniquement aux affaires traitées par notre caisse de chômage. Ils ne reflètent donc pas la situation de l'ensemble du canton.

Unités de prestations réalisées	2006*	2007
Inscriptions IC/MMT	10'506	53'054
Décomptes mensuels effectués	28'277	38'305
Décomptes mensuels pour la réduction de l'horaire de travail	210	278
Décomptes mensuels pour intempéries	840	120
Décomptes pour l'insolvabilité	1'090	3'400
Autres dossiers traités	895	6'540
Autres tâches	7'351	17'758
Unités de prestations	49'169	119'455

* Un nouveau catalogue des unités de prestations est entré en vigueur en 2007. La conversion des unités de prestations 2006, selon ce nouveau catalogue, représente un total d'unités de prestation de 113'536.

Situation du chômage dans le canton	31.12.2006	31.12.2007
Nombre de chômeurs par district:		
– Delémont	767	586
– Porrentruy	427	346
– Franches-Montagnes	128	131
Total	1'322	1'063
Taux de chômage	3,9%	3,1%
Nombre de demandeurs d'emploi par district:		
– Delémont	1'145	953
– Porrentruy	677	561
– Franches-Montagnes	195	173
Total	2'017	1'687
Taux des demandeurs d'emploi	5,9%	4,9%



3. COMPTES

Compte d'exploitation

DÉPENSES	2006	2007
Indemnités de chômage	14'340'615.50	12'194'928.50
Allocations pour enfants	473'390.05	404'060.15
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	901'263.30	213'465.75
Indemnités en cas d'intempéries	528'429.60	58'313.75
Indemnités en cas d'insolvabilité	197'671.40	473'440.45
Frais de projet	3'459'578.50	3'352'094.55
Allocations de formation	519'188.90	383'409.05
Contributions sociales allocations de formation	55'091.95	70'700.20
Frais de cours	1'261'463.15	893'022.35
Allocations d'initiation au travail	383'061.40	197'585.90
Frais de déplacements quotidiens	11'701.60	9'013.55
Frais de déplacements hebdomadaires	5'710.65	28'292.20
Avances accords bilatéraux	1'127.55	—.—
Frais d'administration	1'027'819.20	916'076.95
Frais de justice et procédure	600.00	1'399.90
Frais assistance juridique	1'032.95	—.—
Frais de poursuites	888.95	1'248.00
Frais d'examen	35.95	—.—
Bonification risque responsabilité	10'000.00	10'000.00
Intérêts débiteurs	342.10	555.20
Autres amortissements	3'923.05	188.00
Différence d'arrondi	0.05	—.—
Fonds de roulement	—.—	145'101.02
Total	23'182'935.80	19'352'895.47

Compte d'exploitation

RECETTES	2006	2007
Avances pour paiements	20'800'000.00	18'200'000.00
Exportation de prestations accords bilatéraux	12'100.80	—
Intérêts actifs	4'838.55	7'466.70
Remboursement d'indemnités en cas d'insolvabilité	300'750.90	56'848.85
Recettes stages professionnels	46'597.10	70'463.00
Restitutions anciennes prestations	—	19'637.72
Recettes responsabilité du fondateur	10'000.00	1'368.75
Retenues AVS	719'274.55	614'337.10
Retenues SUVA	415'076.90	354'221.85
Retenues LPP	41'097.20	28'094.95
Recettes de frais de poursuites	373.85	456.55
Fonds de roulement	832'825.95	—
Total	23'182'935.80	19'352'895.47



Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2006	2007
Banques	250'214.66	519'229.91
Impôt anticipé	1'416.75	2'544.37
Avances aux assurés	228'687.90	32'213.90
Avances accords bilatéraux	160.65	160.65
Demandes de restitution	45'376.20	99'675.55
Créances art. 29 LACI	65'307.10	171'501.20
Créances d'insolvabilité	295'597.20	498'026.20
Créances stages professionnels	32'426.10	17'191.75
Mobilier et machines de bureau	86.00	86.00
Hardware	3'219.00	156.00
Actifs transitoires	2'113.10	61'788.90
Total	924'604.66	1'402'574.43

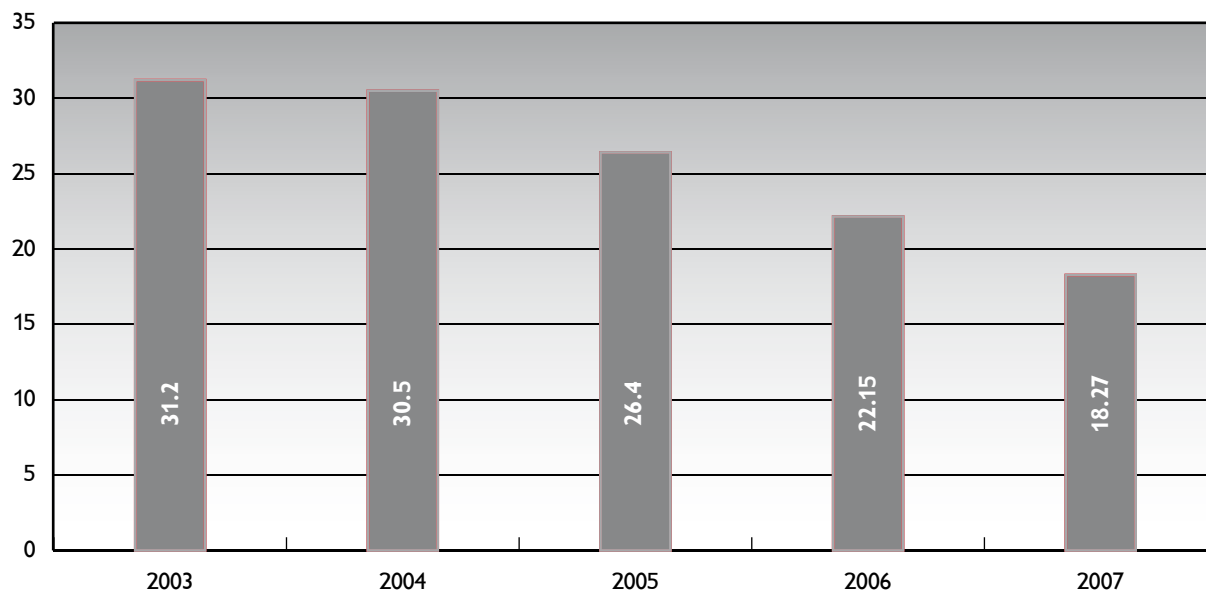
PASSIFS	2006	2007
Prestations non transmissibles	—.—	26'443.10
Créancier (impôt à la source fédéral IC)	1'558.85	8'796.35
Créancier (impôt à la source fédéral ICI)	674.20	—.—
Autres créanciers	4'608.50	492.30
Provisions (art. 29 LACI)	65'307.10	171'501.20
Provisions pour insolvabilité	295'597.20	498'026.20
Provisions bonification risque responsabilité	34'551.40	44'969.75
Provisions stages professionnels	34'721.85	20'007.55
Passifs transitoires	348.60	—.—
Fonds OFIAMT au 31 décembre*	487'236.96	632'337.98
Total	924'604.66	1'402'574.43

* soit:	2006	2007
Fonds OFIAMT au 1 ^{er} janvier	1'320'062.91	487'236.96
Fonds de roulement	- 832'825.95	145'101.02
Fonds OFIAMT au 31 décembre	487'236.96	632'337.98

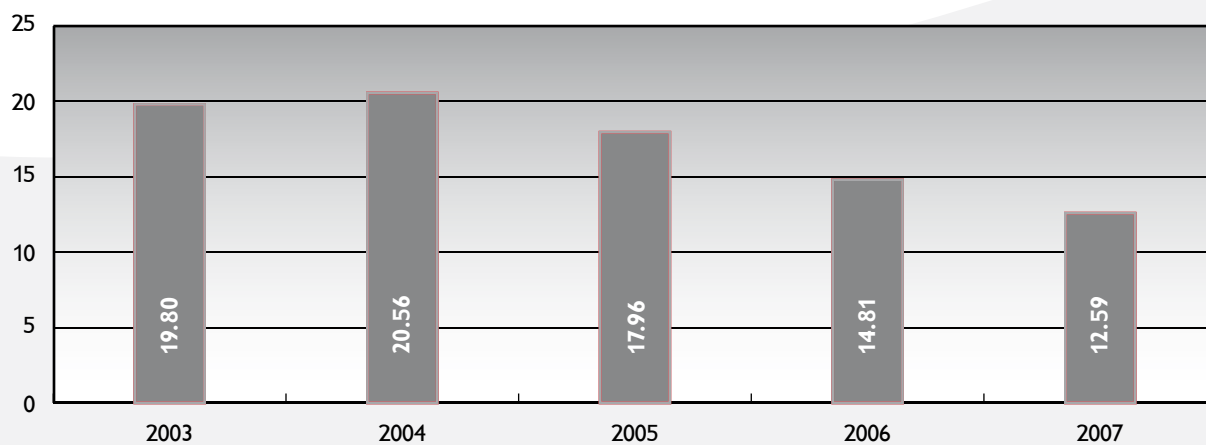
4. EVOLUTION DES DÉPENSES



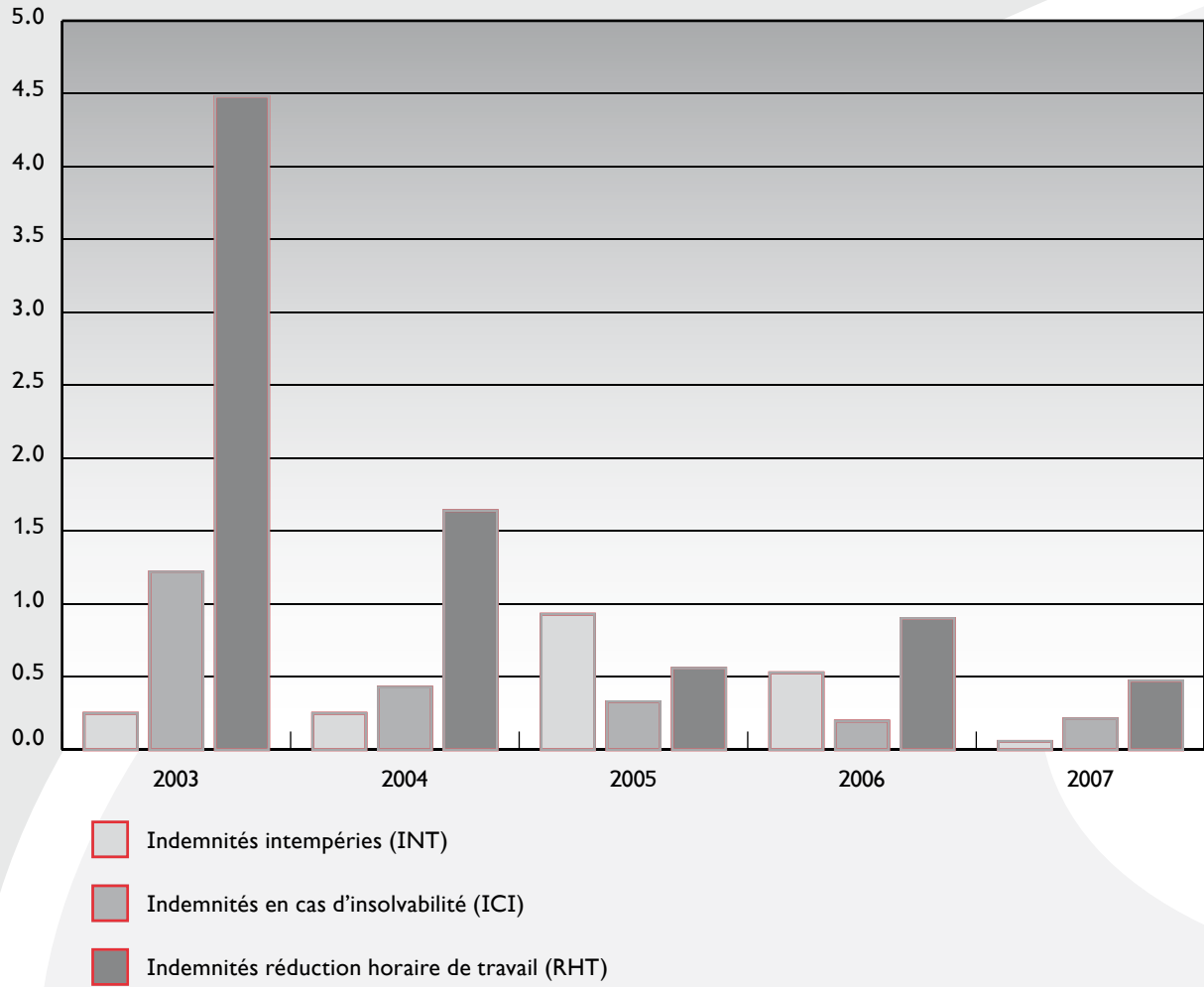
Totalité des prestations versées (en millions de francs)



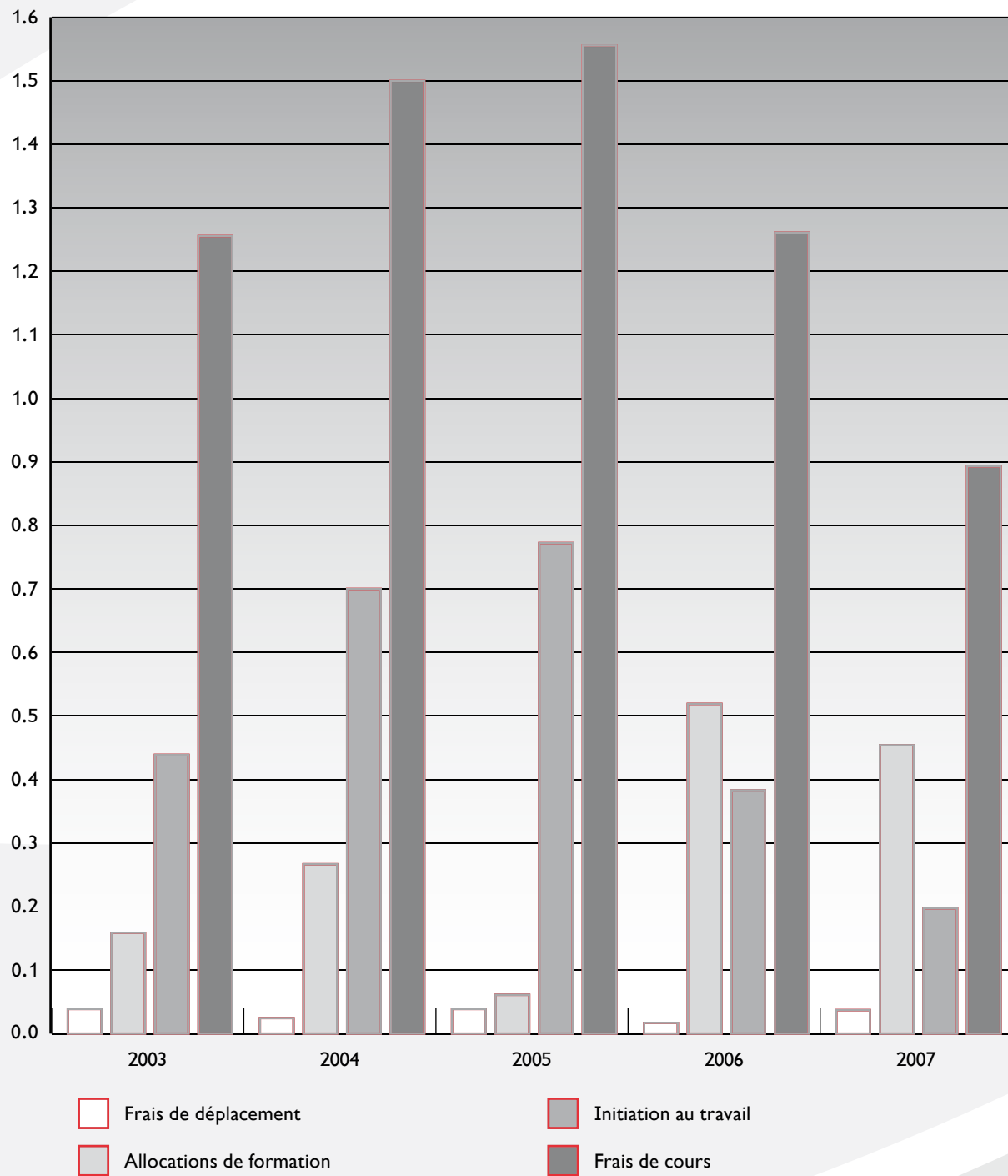
Indemnités de chômage (en millions de francs)



Indemnités RHT - INT - ICI (en millions de francs)



Mesures relatives au marché du travail (en millions de francs)







2007

RAPPORT
ANNUEL

Office de l'assurance invalidité



Partie V



1. ACTIVITÉ DE L'OFFICE AI

- Examiner si les conditions générales d'assurance sont remplies
- examiner si le requérant est susceptible d'être réadapté, pourvoir à l'orientation professionnelle et à la recherche d'emplois par le placement actif
- déterminer les mesures de réadaptation et en surveiller l'exécution
- évaluer l'invalidité et l'impotence
- prendre les décisions relatives aux prestations
- informer le public
- contrôler le bien-fondé des factures individuelles et collectives
- procéder aux enquêtes économiques auprès des personnes qui s'occupent du ménage et des personnes impotentes
- exercer le recours contre le tiers responsable

Les nouvelles demandes

Les nouvelles demandes – ouverture d'un dossier – de l'exercice 2007 ont, dans l'ensemble, subi une légère diminution pour les cas AI. Par contre, il y a une augmentation sensible au niveau de l'AVS. Le graphique de la page suivante donne l'évolution des nouvelles demandes de 2003 à 2007.

Le délai de traitement des demandes

Au 31 décembre 2007, les dossiers en suspens dans le cadre des premières demandes de prestations étaient répartis selon le tableau ci-après:

Premières demandes en suspens

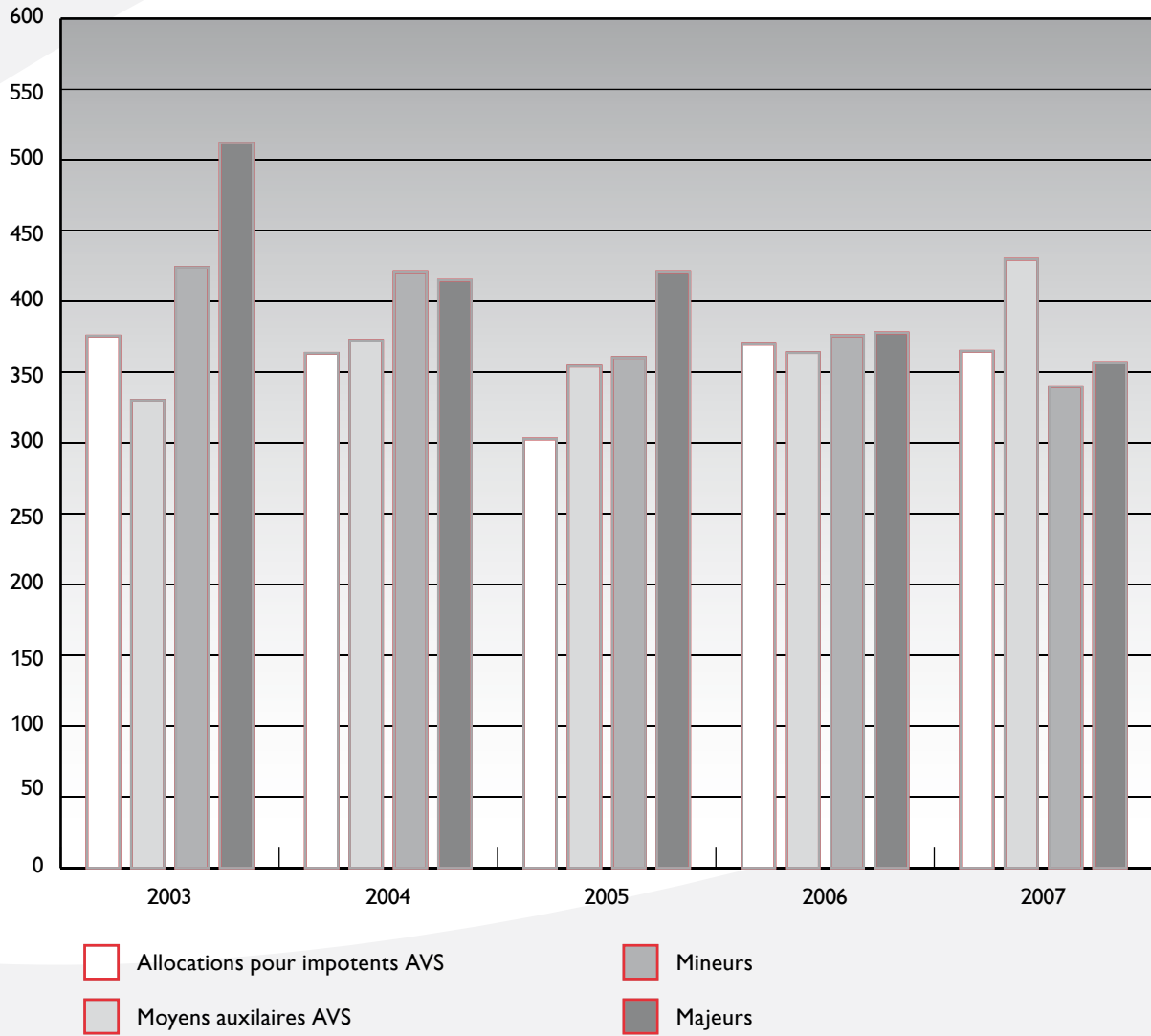
Etat au	31.12.2006	31.12.2007
Office AI	275	266
Médecins	84	68
Employeurs	15	14
Service médical régional (SMR)	99	46
Personnes assurées	6	12
Divers	40	47
Total	519	453

Les dossiers mis en travail dans le cadre des mutations

L'Office AI ouvre à nouveau des dossiers provisoirement fermés afin de procéder à des révisions de prestations, d'étudier l'octroi de prolongations ou des renouvellements. Le nombre de ces cas a subi l'évolution suivante:

	2006	2007
Mineurs	698	740
Majeurs	1'874	1'996
Total	2'572	2'736

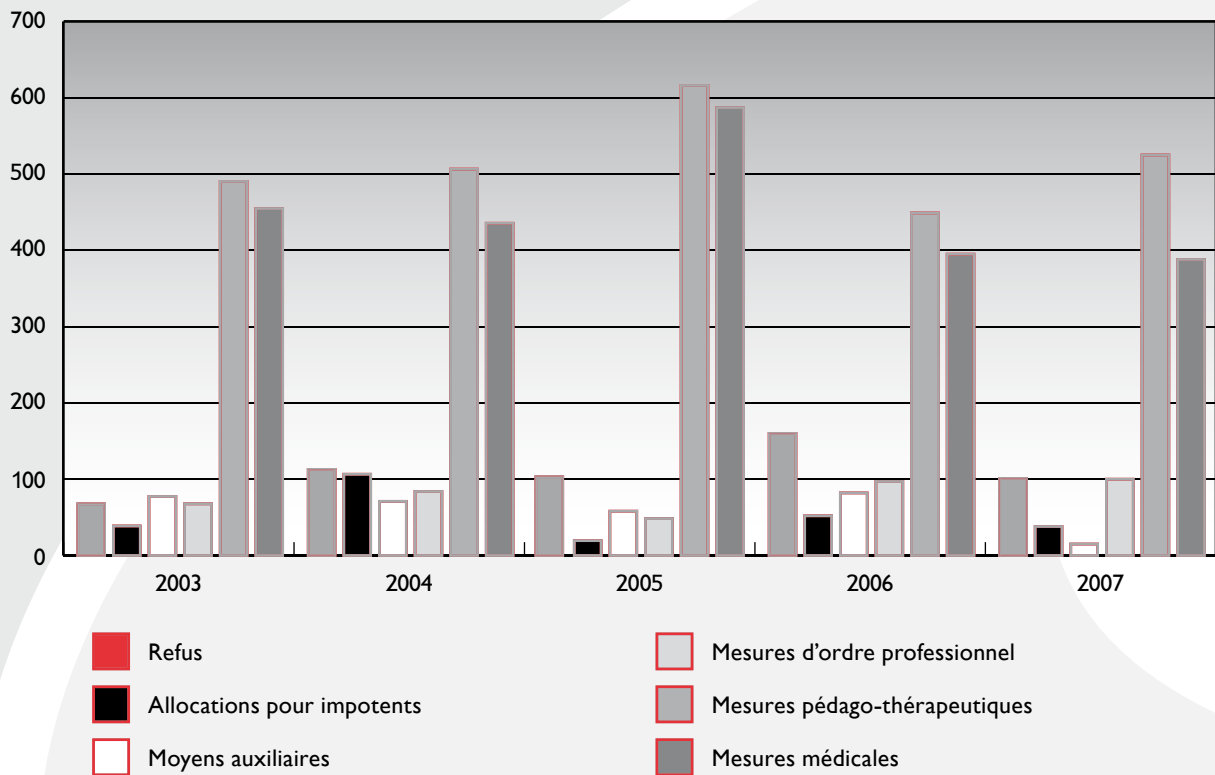
Evolution des nouvelles demandes (en nombre)



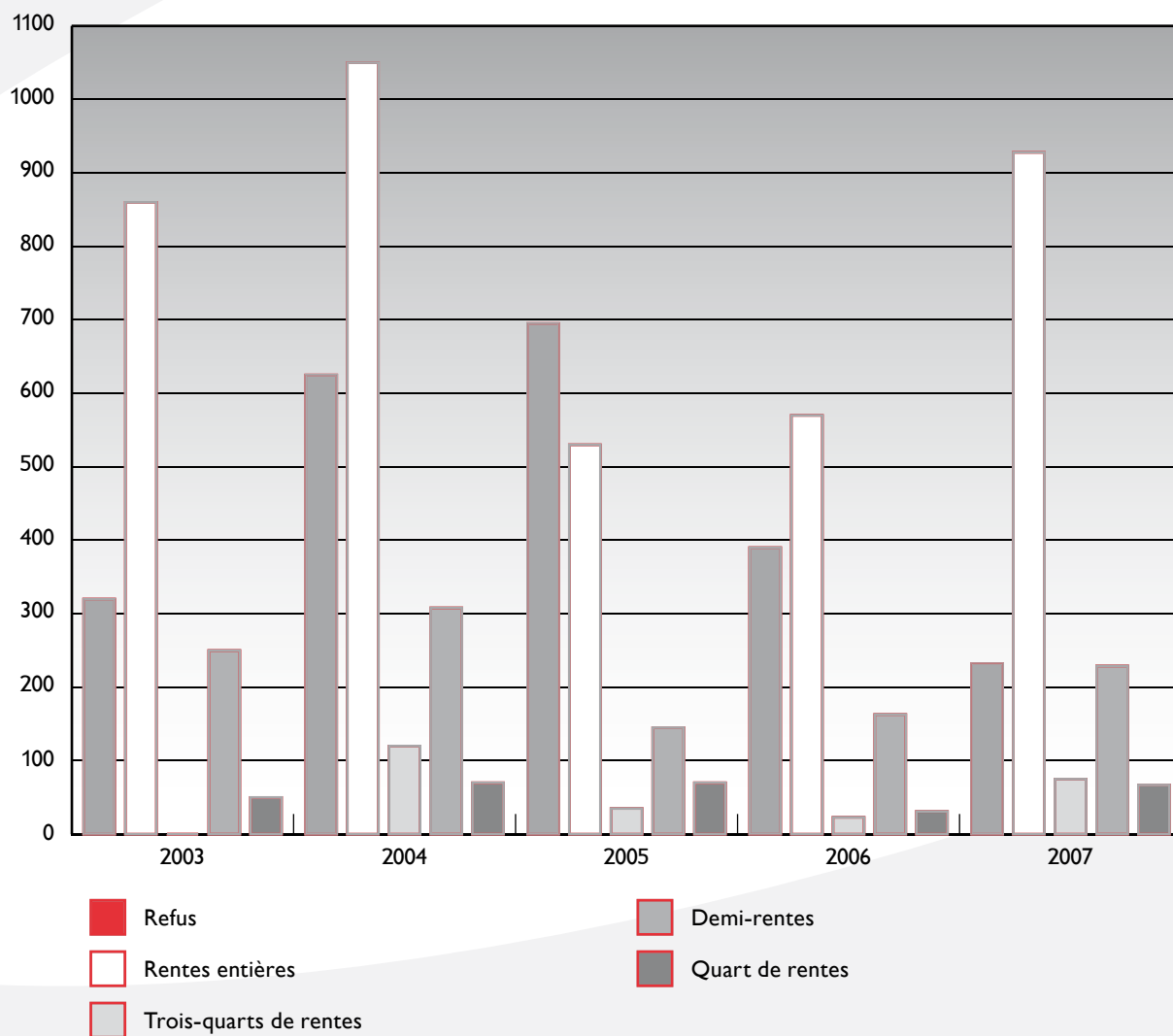
2. LES PRESTATIONS

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des prestations accordées et refusées chez les mineurs et les majeurs.

Prestations chez les mineurs (en nombre)



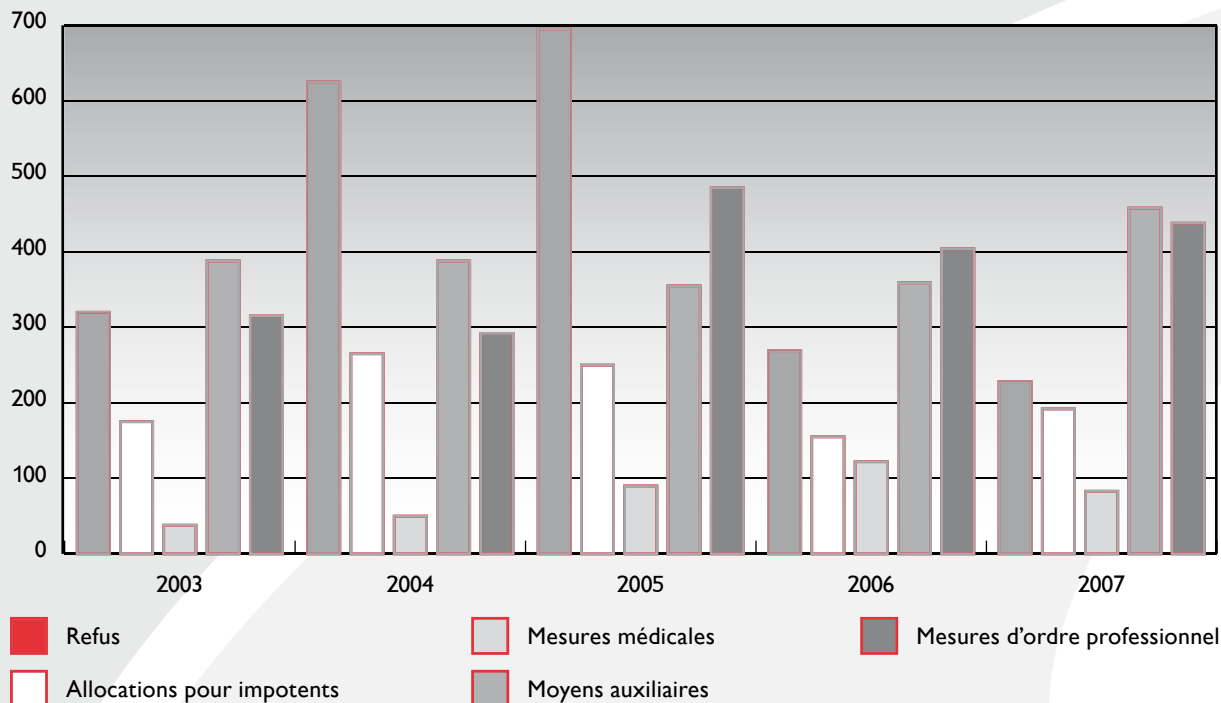
Rentes chez les majeurs (en nombre)



Ces chiffres comprennent également les révisions de rentes.



Autres prestations chez les majeurs (en nombre)



La réadaptation professionnelle

Le but premier de l'assurance-invalidité est de donner aux assurés, compte tenu de leur état de santé, une capacité de gain telle qu'elle existait avant le handicap. Pour y parvenir, diverses mesures sont mises en valeur :

- l'orientation professionnelle
- le réentraînement au travail
- la formation professionnelle initiale
- le service de placement
- le reclassement professionnel
- l'aide en capital.

Lors de chaque annonce à l'AI, les mesures de réinsertion sont étudiées d'office. Celles-ci sont accompagnées des conseils des spécialistes durant la réadaptation, des solutions aux problèmes de déplacements, de l'aménagement du poste de travail, des informations sur la réadaptation professionnelle et de la coordination des mesures entre partenaires de la réadaptation.

Compte tenu des cas initiaux et des prolongations, les prestations ci-après ont été allouées au niveau des mesures d'ordre professionnel :

Formation professionnelle initiale	2006	2007
Formation supérieure	0	3
Ecoles moyennes	2	1
Apprentissage ou formation équivalente	23	21
Formation élémentaire selon la loi sur la formation prof.	13	12
Préparation à une activité dans un atelier protégé	7	11
Autres	46	52
Total	91	100

Reclassement	2006	2007
Formation supérieure	5	1
Ecoles moyennes	0	0
Apprentissage ou formation équivalente	13	13
Formation élémentaire selon la loi sur la formation professionnelle	0	0
Préparation à une activité dans un atelier protégé	3	6
Réentraînement au travail dans la même profession	14	7
Instruction au COPAI	10	2
Orientation professionnelle interne	213	254
Autres	146	155
Total	404	438

L'allocation pour impotent dans l'AVS

Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse ont droit à une allocation pour impotent de l'AVS, s'ils présentent une impotence de degré grave ou de degré moyen, ce dernier étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

Est impotent de degré grave celui qui a besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir tous les actes ordinaires de la vie et que son état de santé nécessite des soins permanents ou une surveillance personnelle de tous les instants. Est impotent de degré moyen celui qui a besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir au moins quatre des actes ordinaires de la vie ou celui qui a besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir au moins deux desdits actes et nécessite, en outre, une surveillance personnelle permanente.

En 2007, il a été enregistré 365 (370) demandes; de ces 365 cas, l'Office AI a prononcé 75 (54) refus. Relevons que les demandes parviennent principalement des homes pour personnes âgées.

Les moyens auxiliaires de l'AVS

Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse domiciliés en Suisse peuvent recevoir une contribution aux frais d'achat ou de location de certains moyens auxiliaires, dont la liste est exhaustive (chaussures orthopédiques sur mesure, épithèses faciales,

perruques, appareils acoustiques, appareils orthophoniques après opération du larynx, location de fauteuils roulants sans moteur, lunettes-loupe). En 2007, 349 (322) décisions positives ont été rendues et 43 (49) demandes ont été rejetées.

Les enquêtes au domicile des assurés

Dans le but de définir les handicaps que rencontre une personne dans les travaux du ménage et afin de définir l'ampleur de l'impotence dans les cas AI et AVS, des personnes spécialisées de l'Office AI se rendent à domicile pour répondre à des questions précises dictées par la loi et les directives d'application. C'est ainsi qu'en 2007, 142 (150) enquêtes pour les personnes qui s'occupent partiellement ou totalement du ménage, 245 (215) d'impotence AI et 204 (289) d'impotence AVS ont été effectuées sur place.

La facturation

L'Office AI reçoit les factures des médecins, des hôpitaux, des centres de formation ou de traitement, des pharmacies, des assurés, des physiothérapeutes, etc., afin d'en contrôler le bien-fondé et de les transmettre à la Centrale de compensation à Genève pour paiement. C'est ainsi qu'en 2007, près de 21'000 (20'000) factures ont été contrôlées pour un montant global de près de 24,9 (23,7) millions de francs.



3. COMPTE D'ADMINISTRATION

CHARGES	2006	2007
Salaires	1'695'353.30	1'869'273.35
Charges sociales	358'460.65	393'739.50
Débours et frais de formation	82'569.90	91'863.65
Fourn. de bureau, imprimés et mat. technique	39'930.96	32'068.65
Mobilier et machines: acquisitions, entretien, redevances	15'904.35	25'339.45
Frais du système TEI	117'962.35	489'761.45
Ports et taxes téléphoniques	53'466.95	57'279.75
Loyer et charges liées aux locaux	173'996.30	171'952.15
Prestations de service par des tiers	331'808.50	364'638.60
Frais de révision externe	7'400.00	7'400.00
Frais ordinaires d'organisation et consultants	—.—	4'815.95
Autres frais	15'549.35	21'199.25
Total	2'892'402.61	3'529'331.75

PRODUITS	2006	2007
Travaux pour des tiers	6'571.10	1'080.00
Produits d'administration divers	594.25	6'604.60
Remboursements de prestations d'assurances	85'667.05	14'426.40
Total	92'832.40	22'111.00
Résultat	2'799'570.21	3'507'220.75



2007

RAPPORT
ANNUEL

Divers



Partie VI



1. DÉCISIONS SUR OPPOSITION RENDUES PAR NOS INSTITUTIONS

Matières	Cotis. AVS/AI APG/AC		Art. 52 LAVS		Prest. AVS		Prest. AI		Prest. AC		Prest. compl.		Alloc. famil. agricoles fédérales		Alloc. famil. aux salariés et non-		Assurance-maladie		Total		Cas traités
	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	
Année	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	
2003	8	146	1	1	0	1	45	11	7	2	12	9	0	0	–	–	14	4	89	174	263
2004	23	3	0	0	1	0	114	21	17	3	40	22	1	0	–	–	9	7	205	56	261
2005	25	3	2	0	11	1	143	33	13	8	24	16	0	1	–	–	5	6	223	68	291
2006	19	11	10	7	2	0	119	30	9	3	27	12	0	0	–	–	7	4	193	67	260
2007	16	7	2	2	2	0	–	–	11	4	19	20	0	0	–	–	5	5	55	38	93

R = rejeté / A = admis

Suite à l'entrée en vigueur de la LPGA au 1^{er} janvier 2003, la procédure d'opposition est appliquée dans l'ensemble de nos domaines d'activité, à l'exception de celui des allocations familiales aux salariés et non-actifs. La notion d'opposition dans l'assurance-invalidité a été appliquée jusqu'au 30.06.2006. Dès le 01.07.2006 c'est la procédure d'audition qui est en vigueur.

2. PROCÉDURE D'AUDITION DE L'ASSURANCE INVALIDITÉ

Matières	Prest. AI		Cas traités
	R	A	
Année			
2007	124	13	137

R = rejeté / A = admis

3. JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX

Tribunal cantonal

Matières	Cotis. AVS/AI APG/AC		Art. 52 LAVS		Prest. AVS		Prest. AI		Prest. AC		Prest. compl.		Alloc. famil. agricoles fédérales		Alloc. famil. aux salariés et non-actifs		Assurance-maladie		Total		Cas traités
	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	
2003	0	0	1	1	3	0	7	2	3	0	12	1	0	0	2	4	1	1	29	9	38
2004	1	0	0	0	0	0	21	6	0	0	10	1	0	0	0	1	1	0	33	8	41
2005	0	0	0	0	0	0	39	26	0	1	1	0	0	2	3	1	0	43	30	73	
2006	1	0	0	3	0	1	38	31	2	0	5	3	0	0	4	6	2	0	52	44	96
2007	1	0	2	1	2	0	38	14	0	1	3	3	0	0	2	5	2	0	50	24	74

R = rejeté / A = admis

Tribunal fédéral

Au cours de l'année 2007, le Tribunal fédéral a statué sur 19 affaires portées devant sa juridiction. Il a rejeté 17 recours d'assurés, 12 concernant des cas de rente AI, 2 concernant des mesures d'ordre professionnel, 1 concernant l'allocation pour impotent, 1 concernant une prestation complémentaire à l'AVS et 1 concernant les cotisations personnelles d'un indépendant. Il a admis 1 recours concernant des cas de rente AI et 1 de mesures d'ordre professionnel.



4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DU JURA

Composition de la commission :

M. Etienne Gigon, président, Goumois
M^{me} Monique Nicoulin, Courtételle
M. Guy Bourquard, Porrentruy
M. Michel Flückiger, Dampfreux
M. Jean-Louis Gogniat, Courtedoux
M. Philippe Rebetez, Delémont
M. François Rossé, Boncourt.

La commission de gestion a siégé à trois reprises durant l'exercice 2007, soit les 28 février, 10 mai et 4 décembre dans les locaux de la Caisse de compensation du Jura. Nous vous donnons connaissance dans ce rapport de l'essentiel de nos délibérations.

Séance du 28.2.2007

L'ordre du jour de la séance est totalement consacré au débat ouvert durant l'année 2006 et relatif aux attributions et compétences de la commission de gestion. La commission constitue un groupe de travail formé de MM. F. Rossé, M. Flückiger et E. Gigon. L'objectif du groupe est de travailler l'ordonnance dans le sens des modifications voulues et souhaitées par la commission de gestion.

Séance du 10.5.2007

La commission passe en revue l'examen des comptes 2006 qui lui sont remis. M. Christophe Aubry, directeur, commente avec soin et détail l'activité comptable de la caisse qui a été une fois de plus très abondante. Le rapport établi par la commission de gestion est approuvé et il sera inséré au rapport de gestion annuel. La situation financière de la caisse est saine.

Le groupe de travail constitué lors de la séance précédente présente son projet. Ce dernier est discuté et analysé avec soin par la commission. Quelques retouches de moindre importance sont encore apportées.

Une délégation du groupe de travail composée de MM. E. Gigon et F. Rossé est reçue les 5 juillet et 6 septembre par M. le Ministre Philippe Receveur qui apprécie à sa juste valeur le travail et les propositions concrètes soumises par la commission.

Séance du 4.12.2007

Les documents relatifs au budget 2008 sont remis et discutés en détail. M. Christophe Aubry évoque que les difficultés actuelles de la caisse publique de chômage sont largement imputables à la convention 2004.

Le rapport sur la révision principale de l'exercice 2007 établi par BDO Visura le 2 novembre dernier est porté à la connaissance de la commission. Il n'appelle aucune remarque particulière.

Le projet d'ordonnance modifié et relatif aux attributions et compétences de la commission de gestion a été entre-temps accepté par M. le Ministre Philippe Receveur. Sa mise en vigueur dépend à présent d'autres intervenants comme le service juridique du canton et le Gouvernement.

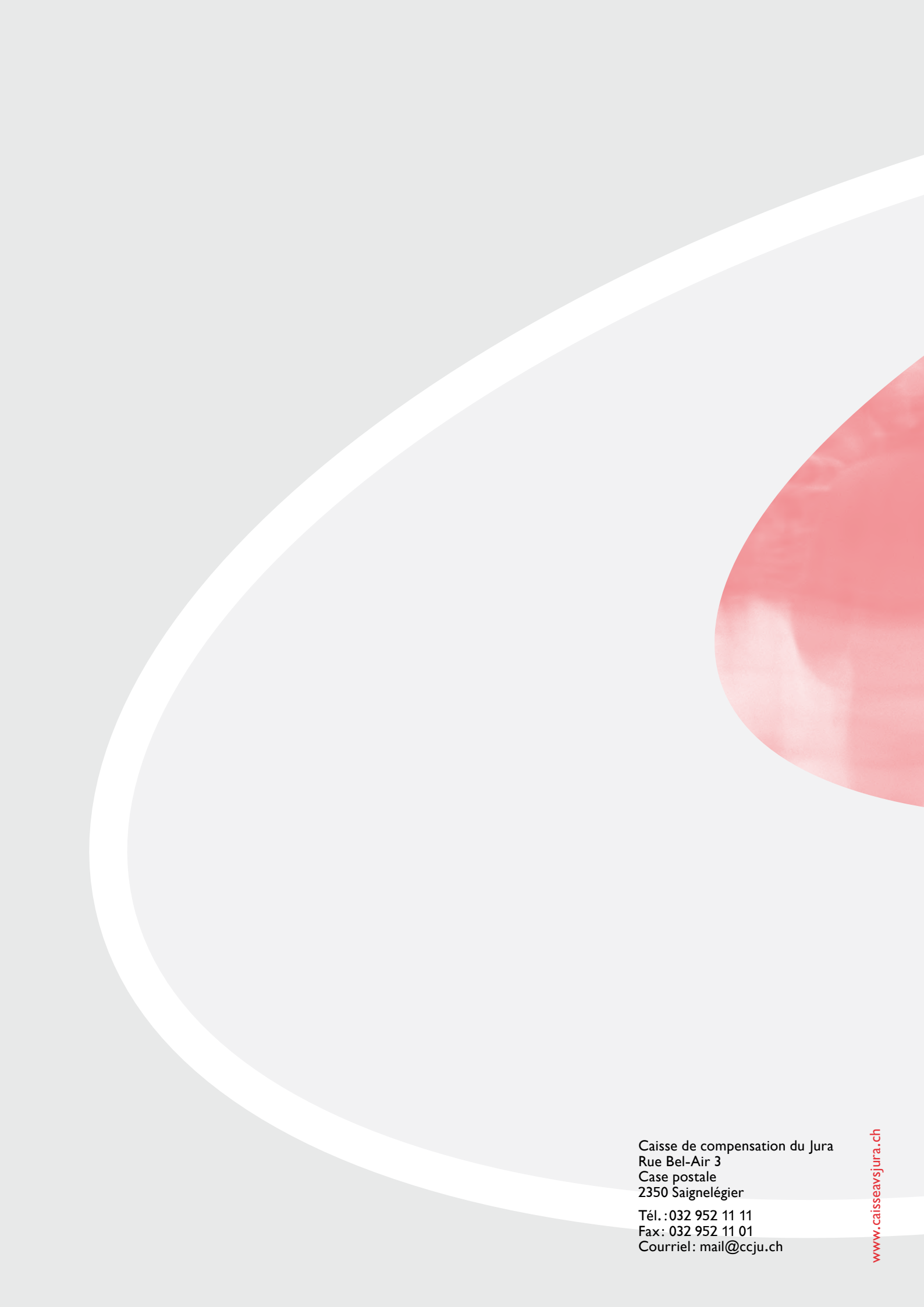
M. E. Gigon, président, remercie vivement MM. Ch. Aubry, directeur, F. Rossé et M. Flückiger qui se sont impliqués à la mise sur pied de ce projet d'ordonnance.

Une fois de plus la commission tient à relever l'excellente information et la qualité des documents fournis aux membres de la commission.

Elle tient à remercier vivement la direction de la caisse et tout son personnel pour son engagement, sa précieuse collaboration et ses compétences.

Saignelégier, le 7 mai 2008

Etienne Gigon,
Président de la commission



Caisse de compensation du Jura
Rue Bel-Air 3
Case postale
2350 Saignelégier
Tél. : 032 952 11 11
Fax: 032 952 11 01
Courriel: mail@ccju.ch

www.caisseavsjura.ch